

# Succès à Singapour

*Le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, et le Président de la Conférence, M. Yeo Cheow Tong, Ministre du commerce et de l'industrie de Singapour, qui a présenté la première Conférence ministérielle de l'OMC comme "une manifestation remarquable à tous égards".*

**N**ous avons accompli notre mission. Nous avons mené à bien la tâche qui nous avait été fixée", a dit M. Yeo Cheow Tong, Président de la Conférence, sous les applaudissements des délégations alors qu'il procédait à la clôture de la première Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tenait à Singapour du 9 au 13 décembre 1996. Le Ministre du commerce et de l'industrie de Singapour a déclaré que la Conférence avait été "une manifestation remarquable à tous égards".

A la fin de la première Conférence ministérielle de l'OMC, les Ministres:

- » ont adopté la Déclaration ministérielle de Singapour, qui réaffirme le soutien des Membres de l'OMC au système commercial multilatéral et énonce le programme de travail de l'Organisation pour les prochaines années;
- » ont adopté un plan d'action global et intégré de l'OMC en faveur des pays les moins avancés; et
- » ont pris note du rapport du Conseil général et approuvé les recommandations des organes de l'OMC contenues dans ce rapport.

La Conférence a également fourni l'occasion à 28 Membres de négocier un accord sur les technologies de l'information, qui vise à supprimer, d'ici à l'an 2000, les droits de douane perçus sur des produits informatiques dont le commerce représente une valeur de 500 milliards de dollars EU.

*Le Premier Ministre, M. Goh Chok Tong, a invité les Ministres à saisir cette chance pour faire en sorte que la libéralisation du commerce continue sur sa lancée.*

## **Le Premier Ministre ouvre la Conférence**

"La décision prise par les Membres de l'OMC de tenir cette réunion historique ici même, au coeur de la Région Asie-Pacifique, est à coup sûr une manière de reconnaître son dynamisme", a déclaré M. Goh Chok Tong, Premier Ministre de Singapour, en ouvrant la Conférence le 9 décembre 1996. "Les pays qui la composent soutiennent activement le processus de l'OMC parce qu'ils savent d'expérience quels avantages il y a à maintenir un environnement commercial mondial favorable, qui soit libre, transparent, global et stable", a-t-il ajouté.

Louant le rôle que le GATT et l'OMC avaient joué en faisant passer le commerce mondial des marchandises de 50 milliards de dollars EU en 1947 à 5,6 billions de dollars EU en 1995, M. Goh a rappelé aux Ministres que "la libéralisation du

*Suite en page 2*

# Singapour

(Suite de la page 1)

commerce demandait un engagement et un effort soutenu". Il a déclaré que "les Accords du Cycle d'Uruguay pourraient entraîner une augmentation du revenu mondial de 500 milliards de dollars EU d'ici à 2005" ... "mais uniquement si les Accords étaient mis en oeuvre sans réserve et intégralement". Le Premier Ministre a souligné que l'OMC devait "présenter un intérêt direct pour les milieux d'affaires et pour les travailleurs et les consommateurs du monde entier ... En veillant à ce que les engagements d'abaisser les obstacles tarifaires et non tarifaires soient rigoureusement respectés, l'OMC apparaîtrait à l'homme de la rue comme une organisation de poids".

"Il s'agit pour tous les Membres de l'OMC de faire en sorte que ces Conférences ministérielles soient davantage qu'une simple cérémonie de caractère symbolique", a affirmé M. Goh. Il a ensuite ajouté: "Cette semaine, vous avez une chance unique de prendre des mesures concrètes pour rehausser la stature de l'OMC, qui apparaît de plus en plus comme une institution efficace, et faire en sorte que la libéralisation du commerce mondial continue sur sa lancée."

Le Premier Ministre a dit que "pour que le système de l'OMC tienne, il est essentiel de ne pas se polariser sur une division Nord-Sud ... Au contraire, il ne faut ménager aucun effort pour que tous puissent bénéficier dans des conditions d'égalité du processus de libéralisation du commerce mondial". Il a également invité l'OMC à examiner les moyens d'accélérer le traitement des demandes d'accession, notant que certains des pays qui souhaitaient devenir Membres étaient des acteurs importants sur la scène économique, comme la Chine et la Fédération de Russie.

"Nous avons beaucoup avancé sur la voie de la libéralisation du commerce mondial ... Il reste beaucoup à faire pour donner forme à l'image que nous avons tous d'un monde meilleur et plus prospère. J'espère que les délégués se placeront dans une perspective large et à long terme pendant la réunion et manifesteront la bonne volonté, l'esprit de compromis et le sens du consensus dont ils ont toujours su faire preuve", a déclaré M. Goh en conclusion.

## Déclaration ministérielle

La Déclaration ministérielle détaillée de Singapour (voir pages 7 à 11), souligne M. Yeo dans ses remarques finales (voir page 13), comporte "plusieurs éléments essentiels, qui assurent l'équilibre nécessaire entre les intérêts en jeu".

Cet "équilibre" a été atteint lors des consultations approfondies tenues prestement avec les délégations jusqu'à une heure tardive de la nuit, sous la conduite de M. Yeo et du Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, durant la Conférence de cinq jours.

La Déclaration reposait sur un projet amené à Singapour par M. Ruggiero - projet qui était lui-même le fruit des réunions informelles des chefs de délégation qui s'étaient tenues à Genève et qu'il présidait depuis avril 1996. Si l'Accord s'était fait sur un certain nombre de questions, il incombait aux Ministres réunis à Singapour de résoudre les problèmes restants, notamment dans le domaine des textiles, des normes du travail, des investissements et de la politique en matière de concurrence. Le processus engagé à Genève, qui consistait en réunions informelles de chefs de délégation, s'est donc poursuivi à Singapour, mais cette fois-ci entre Ministres et sous la présidence de M. Yeo.

Le premier progrès décisif s'est produit le jour même de l'ouverture de la Conférence ministérielle, lorsque deux Membres ont retiré leurs réserves sur la partie concernant les textiles et les vêtements. Durant la période précédant la Conférence, les pays en développement exportateurs de textiles avaient exprimé leur inquiétude au sujet de la mise en oeuvre de l'Accord

*Des souvenirs des anciennes réunions ministérielles du GATT décoraient l'entrée de l'immense salle des séances plénières du Centre de conférences et d'expositions de Singapour.*

## La prochaine conférence ministérielle se tiendra à Genève

Les Ministres sont convenus de tenir leur prochaine conférence en 1998 à Genève, au siège de l'OMC. Ils ont invité le Conseil général à fixer la date et la durée de cette conférence.

La Conférence a élu le Président et les Vice-Présidents, qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la fin de la Conférence ministérielle de 1998:

- » **Président:** M. Jean-Pascal Delamuraz, Président de la Confédération suisse et Ministre de l'économie publique;
- » **Vice-Présidents:** M. Juan Mauricio Wurmser, Ministre de l'économie et du commerce extérieur du Guatemala; M. Jae Yoon Park, Ministre du commerce, de l'industrie et de l'énergie de la Corée; et M. Nathan Shamuyarira, Ministre de l'industrie et du commerce du Zimbabwe.

de l'OMC sur les textiles et les vêtements.

Par la suite, les Ministres sont parvenus à un consensus sur un certain nombre de "questions nouvelles". Ils sont convenus d'établir des groupes de travail chargés, respectivement:

- » d'examiner les liens entre commerce et investissement;
- » d'étudier les questions soulevées par les Membres au sujet de l'interaction du commerce et de la politique en matière de concurrence, y compris les pratiques anticoncurrentielles; et
- » d'effectuer une étude sur la transparence des pratiques de passation des marchés publics, en tenant compte des politiques nationales.

Sur une autre question nouvelle - la facilitation des échanges - les Ministres ont chargé le Conseil du commerce des marchandises d'entreprendre des travaux exploratoires et analytiques, en s'inspirant des travaux des autres organisations internationales compétentes, au sujet de la simplification des procédures commerciales pour voir s'il y avait lieu d'établir des règles de l'OMC dans ce domaine.

Enfin, l'accord obtenu sur la question la plus controversée - les normes fondamentales du travail - a ouvert la voie à l'adoption, le 13 décembre, de la Déclaration ministérielle de Singapour. Les Ministres ont renouvelé leur engagement d'observer les normes fondamentales du travail internationalement recon-

*La représentante des Etats-Unis pour les questions commerciales internationales, Mme Charlene Barshefsky, a invité les Membres à éliminer les droits de douane frappant les produits informatiques.*

*Le Ministre du commerce international et de l'industrie de Malaisie, Dato' Seri Rafidah Aziz, a déclaré que l'OMC pouvait contribuer à pallier les problèmes sociaux et socio-économiques en mettant l'accent sur le développement des échanges.*

nues et ont affirmé leur soutien à l'Organisation internationale du travail (OIT), organe compétent pour établir ces normes et s'en occuper. Ils ont noté que l'augmentation des échanges, en favorisant la croissance économique, contribuait à la promotion de ces normes et ont rejeté l'utilisation des normes du travail à des fins protectionnistes.

L'aide aux pays les moins avancés représentait une priorité de tout premier ordre pour les Ministres. Ils ont donc adopté un plan d'action en faveur de ces pays et sont convenus d'organiser une réunion avec la CNUCED et le Centre du commerce international le plus tôt possible en 1997, avec la participation d'autres organismes et des pays les moins avancés, "pour favoriser une approche intégrée des moyens d'aider ces pays à accroître leurs possibilités d'échanges commerciaux".

Les Ministres ont par ailleurs pris note des rapports très complets établis par les divers organes de l'OMC et, à cet égard:

- » constatant que les négociations sur l'accès aux marchés tenues après la Réunion de Marrakech dans le secteur des services avaient été difficiles et les résultats décevants, se sont engagés à mener à bien les négociations sur les télécommunications de base en février 1997 et à reprendre les négociations sur les services financiers en avril 1997;
- » ont chargé le Comité du commerce et de l'environnement de poursuivre ses travaux en examinant les complémentarités entre la libéralisation du commerce, le développement économique et la protection de l'environnement;
- » ont réaffirmé la primauté du système commercial multilatéral et leur volonté de faire en sorte que les accords commerciaux régionaux apportent un complément aux règles de ce système et soient compatibles avec elles;
- » se sont engagés à s'efforcer d'intégrer promptement au système de l'OMC les 28 gouvernements qui négociaient actuellement leur accession. Parallèlement, ils ont invité ces gouvernements à contribuer à mener à bien le processus d'accession en acceptant les règles de l'OMC et en proposant des engagements significatifs en matière d'accès aux marchés.

Les Ministres se sont également félicités de deux mesures de libéralisation des échanges prises par un certain nombre de Membres: suppression des droits de douane sur une base NPF

*Le Vice-Président de la Commission européenne, Sir Leon Brittan, est accueilli par le Directeur général, M. Ruggiero et M. Yeo, Ministre du commerce et de l'industrie.*

pour les produits de la technologie de l'information et adjonction de plus de 400 produits à la liste des produits pharmaceutiques admis en franchise.

### **Déclarations ministérielles**

Les séances plénières de la Conférence ont donné l'occasion aux Ministres d'examiner les activités de l'OMC au cours de ses deux premières années d'existence, en se fondant sur le rapport du Conseil général (*voir page 5*) et sur l'examen du système commercial multilatéral réalisé par le Directeur général de l'OMC (*voir page 6*). Ils ont également exprimé les préoccupations de leur pays concernant le programme de travail actuel de l'Organisation et le programme de travail qui pourrait éventuellement être établi pour l'avenir.

Des Ministres des pays les moins avancés se sont déclarés déçus de ce que leur économie n'ait pas tiré parti du Cycle d'Uruguay, comme il avait été promis, et qu'au contraire, leur modeste part du commerce mondial ait continué de s'amenuiser. Le Ministre du commerce et de l'industrie du Bangladesh, M. Ahmed Tofael, a préconisé l'adoption d'un plan d'action qui comporterait notamment la suppression des droits de douane et des obstacles non tarifaires pour les exportations en provenance des pays les moins avancés, l'octroi d'une assistance technique plus importante et la mise en oeuvre de l'aide et des mesures compensatoires prévues dans la Déclaration de Marrakech. Le Ministre tanzanien de l'industrie et du commerce, M. A.O. Kigoda, prenant la parole au nom des Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) Membres de l'OMC (à laquelle appartiennent aussi l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe), a souligné combien il était important de mainte-

*Une partie des 1 600 représentants de la presse qui couvraient la Conférence ministérielle.*

nir divers accords commerciaux préférentiels, notamment la Convention de Lomé conclue avec la CE. Il s'est félicité de ce que le Plan d'action global de l'OMC en faveur des pays les moins avancés réponde à certaines des préoccupations de ces pays et a accueilli avec satisfaction les initiatives conjointes de l'OMC, de la CNUCED et du CCI en Afrique.

Un grand nombre de Ministres ont apporté leur soutien aux mesures commerciales positives visant à aider les pays les moins avancés. Sir Leon Brittan, Vice-Président de la Commission européenne, a déclaré que l'Union européenne était prête à s'engager à ouvrir davantage son marché aux importations en provenance des pays les moins avancés et a demandé aux autres Membres, y compris les pays en développement, de prendre un engagement similaire. Le Ministre néerlandais du commerce extérieur Mme Anneke Van Dok-Van a annoncé que son pays contribuerait à raison de 4 millions de florins néerlandais (2,5 millions de dollars EU) à un fonds d'affection spéciale de l'OMC destiné à financer la coopération technique. Le Président de la Confédération suisse, M. Jean-Pascal Delamuraz, a demandé que l'on intègre les pays en développement au système multilatéral grâce à une participation accrue au commerce mondial, en particulier pour les pays les moins avancés.

Un certain nombre de Ministres ont exhorté les autres Membres à appuyer leurs initiatives. Soulignant que l'économie mondiale n'attendrait pas, la Représentante des Etats-Unis pour les questions commerciales internationales par intérim, Mme Charlene Barshefsky, a invité les participants à mener à leur terme les négociations sur les technologies de l'information, les services de télécommunications de base et les services financiers de façon à être "en mesure de mettre en place l'infrastructure que requiert l'économie mondiale plus étroitement reliée qui sera celle du XXI<sup>e</sup> siècle". Elle a par ailleurs préconisé l'élaboration d'un accord de l'OMC sur la transparence des marchés publics, ainsi que la mise au point d'un "programme de travail modeste" pour répondre aux problèmes des travailleurs, qui redoutent que la libéralisation du commerce ne conduise à des distorsions. Le Ministre canadien du commerce international, M. Arthur C. Eggleton, a déclaré que l'investissement étranger direct progressait maintenant plus rapidement que le commerce et était l'un des principaux moteurs de la croissance, du développement et de la création d'emplois. C'est pourquoi le Canada avait pris l'initiative en préconisant des travaux qui permettraient aux Membres de l'OMC de mieux comprendre les liens entre commerce et investissement. De l'avis de Sir Leon Brittan, Vice-Président de la Commission européenne, "le commerce était maintenant une question de politique intérieure pour chacun d'entre nous"; de ce fait, "les préoccupations relatives à l'environnement, aux normes du travail et à d'autres questions relevant apparemment de la politique intérieure étaient maintenant des préoccupations auxquelles

*Suite à la page 21*

### L'OMC célébrera le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral en 1998

Notant que le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral aurait lieu au début de 1998, les Ministres ont chargé le Conseil général d'examiner quelle serait la meilleure façon de célébrer cet événement historique.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui a précédé l'OMC et qui représentait la première série de règles multilatérales sur le commerce international, est entré en vigueur le 1er janvier 1948.

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée devant la Conférence ministérielle, le Directeur général, M. Ruggiero, a proposé de célébrer cet événement de manière solennelle. "Ce sera une occasion unique non seulement de célébrer l'un des plus grands succès internationaux de notre temps, mais aussi de s'intéresser aux perspectives en évolution constante qui s'ouvrent pour le siècle prochain", a-t-il déclaré. □

## Réactions de la presse

### Après Singapour

*Il est remarquable de constater que la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui s'est tenue la semaine dernière à Singapour et qui n'avait pas au départ d'objectifs précis, a produit des résultats positifs. Non seulement les Membres de l'OMC ont évité des désaccords publics désagréables, mais aussi, après avoir travaillé d'arrache-pied, sont parvenus à un important accord en vue d'éliminer les droits de douane dans le secteur des technologies de l'information et fait avancer de manière appréciable les négociations visant à ouvrir les marchés des télécommunications de base. La Conférence a apporté deux autres contributions. Elle a élargi le débat sur le rôle de l'OMC en le faisant sortir du champ très réduit dans lequel l'avaient maintenu les négociateurs de Genève. Elle a également permis de définir certaines priorités pour l'avenir. Ces résultats laissent pour le moins supposer que l'importance du système multilatéral est largement reconnue. Ils témoignent également des talents de diplomate de M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'OMC. Editorial du Financial Times, 16 décembre 1996*

### Débuts réussis pour l'OMC

*Somme toute, la réunion de l'OMC a donc été un succès, et pas seulement parce que le libre-échange l'a généralement emporté. Plus que tout autre groupement de pays, l'OMC permet d'entrevoir comment les gouvernements de la planète perçoivent les différents groupes d'intérêts des sociétés de leur pays - consommateurs, contribuables, entreprises, syndicats, etc. - et à quel groupe ils donnent la priorité, ce qui bonifie encore les grands accomplissements de la Conférence. Editorial du Wall Street Journal, 16 décembre 1996*

### OMC, le pour et le contre

*La Réunion ministérielle de l'OMC s'est révélée être très différente de la précédente réunion qui s'était tenue sous les auspices du GATT. Premièrement, le GATT était impuissant, alors que l'OMC ne l'est pas... Deuxièmement, les cycles de négociations du GATT n'avaient lieu plus ou moins qu'une fois par décennie. Mais à Singapour, deux ans seulement après la conclusion du Cycle d'Uruguay, l'OMC a pratiquement mené à bonne fin la conclusion d'un accord sur les technologies de l'information et a lancé des études sur l'investissement, la politique en matière de concurrence, la transparence dans les marchés publics et la facilitation des échanges... L'OMC est un organisme d'une grande utilité car il élabore des règles visant à la libéralisation des échanges. Il ne faudrait pas en faire une sorte de gouvernement mondial qui traiterait de toutes les questions économiques imaginables et brandirait la menace de sanctions commerciales pour établir un nouvel ordre mondial. Editorial de l'Economic Times de New Delhi, 20 décembre 1996 □*

William Rossier

# L'esprit de coopération est la clé du succès

*En sa qualité de Président, M. William Rossier, Ambassadeur de Suisse, a présenté le rapport du Conseil général le jour de l'ouverture de la Conférence ministérielle. Des extraits de son discours sont reproduits ci-après:*

On le sait, la mise en place d'une nouvelle organisation internationale exige nécessairement l'élaboration d'un dispositif institutionnel. En dépit des efforts consentis, tout n'avait pu être mené à chef en 1995 dans ce domaine. Au cours de l'année 1996, à l'exception d'une seule question sur laquelle je reviendrai, le Conseil général est parvenu à compléter le dispositif institutionnel de l'Organisation.

C'est ainsi que le Conseil général a adopté un certain nombre de décisions destinées à favoriser la coopération avec les organisations internationales intergouvernementales et les organisations internationales non-gouvernementales intéressées par les travaux de l'OMC. Le Conseil général a également arrêté des mesures destinées à assurer une meilleure transparence des activités de l'OMC.

Siégeant en tant qu'Organe de règlement des différends, le Conseil général a contribué à une application efficace du Mémoire d'accord sur le règlement des différends. Siégeant en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales, le Conseil général a permis une transparence accrue et une meilleure compréhension des politiques et pratiques commerciales, incitant les Membres à respecter davantage les règles, disciplines et engagements définis dans les accords.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, d'importantes ressources ont été consacrées à l'extension de l'OMC à de nouveaux membres. Quatre Etats ont mené à terme les négociations en vue de leur accession: l'Equateur, la Bulgarie, la Mongolie et le Panama.

Le Conseil général a en outre établi 28 groupes de travail chargés d'examiner les demandes d'accession présentées. Elles émanent d'économies en développement, et parmi elles de pays moins avancés, mais surtout d'économies en transition. Quelques autres Etats ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de présenter prochainement une demande d'accession.

L'OMC a donc progressé sur la voie de l'universalité. Les Membres devraient faire de leur mieux pour accélérer ces négociations et déterminer aussi rapidement que possible les modalités d'accession de chaque candidat.

En raison de l'influence croissante des accords commerciaux régionaux sur les relations commerciales des Membres de l'OMC, le Conseil général a établi un nouvel organe de travail afin d'une part d'améliorer l'organisation des travaux dans ce domaine et d'autre part d'offrir, dans le cadre de l'OMC, une enceinte où examiner les conséquences pour le système commercial multilatéral du nombre croissant d'accords commerciaux régionaux et d'initiatives régionales. Ce comité est déjà en pleine activité.

Sur un point cependant, le Conseil général n'a pas été en mesure de conclure ses travaux: il s'agit des traitements, des pensions et autres conditions d'emploi du personnel de l'Organisation. On ne peut que regretter que cela n'ait pas été possible en dépit des intenses efforts consentis. Le Directeur général n'a ainsi pas encore pu "nommer les membres du personnel du Secrétariat." Le Conseil général, ainsi qu'il l'a lui-même décidé, devra aboutir sur cette question avant la fin du mois de juin 1997.

La préparation de la Conférence ministérielle de Singapour

*M. l'Ambassadeur William Rossier a déclaré que les activités du Conseil général en 1996 étaient largement axées sur la préparation de la Conférence de Singapour.*

a naturellement constitué un autre accent principal de l'activité du Conseil général durant l'année 1996. Pour le Conseil général, il s'est agi d'assurer que la première Conférence ministérielle de l'Organisation dispose de la meilleure base possible pour examiner les activités de l'OMC.

Dès le mois d'avril, déjà, le Conseil général avait adopté un dispositif de préparation de la Conférence ministérielle qui s'est articulé autour de deux axes principaux:

- » d'une part les différents organes de travail de l'Organisation furent chargés de rédiger leur rapports d'activité en vue de la Réunion ministérielle, à partir des tâches qui leur reviennent en vertu des accords issus de l'Uruguay Round;
- » d'autre part le Directeur général reçut mandat de présider des réunions informelles des chefs de délégation en vue de préparer la Conférence ministérielle.

Pour les Ministres, deux éléments du rapport qui vous est présenté relèvent d'un statut particulier:

- » Le Conseil général propose à la Conférence ministérielle d'adopter le Plan d'action de l'OMC en faveur des pays les moins avancés. Ce Plan d'action a été élaboré par le Comité du commerce et du développement.
- » En exécution du mandat donné par les Ministres à Marrakech, le rapport du Comité du commerce et de l'environnement est soumis à la Conférence ministérielle pour examen.

Je désire saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude sincère aux Présidentes et aux Présidents des organes de travail de l'OMC pour leur effort, leur détermination et leur compétence. Ce que nous avons pu réaliser l'a été grâce à l'esprit de coopération qui a imprégné l'action des délégations elles-mêmes. C'est en effet grâce à cet esprit que, par consensus, l'OMC a réellement constitué, au cours de ses deux premières années d'existence, le remarquable instrument de coopération économique internationale que ses Membres ont voulu établir à Marrakech. Enfin, last but not least, je tiens à adresser ici mes chaleureux remerciements au Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, pour son action décisive et pour l'esprit d'étroite et constante coopération qu'il a su imprimer à nos relations tout au long de cette année de travail du Conseil général et de l'ensemble de l'Organisation mondiale du commerce. □

*Renato Ruggiero*

## *La Conférence de Singapour - un nouveau chapitre*

*On trouvera ci-après des extraits du discours prononcé par le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, lors de l'ouverture de la Conférence:*

Cette réunion a une très grande importance. Si l'achèvement du Cycle d'Uruguay à Marrakech a clos un chapitre important de l'histoire économique, cette première Conférence ministérielle à Singapour ouvre un nouveau. Et s'il est nouveau, ce n'est pas simplement parce que notre Organisation a un nouveau nom, ou de nouveaux secteurs d'activité, ou une nouvelle procédure de règlement des différends. C'est un chapitre nouveau en ce sens que nous avons réuni 127 pays liés par un engagement unique et suivant un ensemble de règles fondamentales communes. C'est un chapitre nouveau en ce sens que notre monde, où l'intégration et l'interdépendance sont de plus en plus grandes, exige une nouvelle unité de vues.

L'unité des économies industrialisées, en développement, les moins avancées et en transition est le meilleur atout de notre Organisation. C'est en raison de cette unité que l'appartenance à cette Organisation offre autant d'intérêt pour les 28 candidats à l'accession, qui comprennent certaines des plus grandes économies du monde, mais aussi certaines des plus petites.

Toutefois, cette unité est encore fragile. Nous devons faire de notre mieux non seulement pour la préserver, mais aussi pour la renforcer. Cette première réunion ministérielle doit se traduire par un message très clair à cet effet. Ce sera possible en premier lieu si un accord intervient sur les quelques problèmes que pose encore la Déclaration ministérielle. Ils ne sont pas nombreux, mais ils sont incontestablement sensibles du point de vue politique.

### *Une période de transition*

Nous nous réunissons à un moment qui marque une transition dans le système commercial, à bien des égards.

Premièrement, parce que le processus d'intégration économique mondial progresse vite, et a en fait dépassé le point de non-retour. Nous pouvons voir partout, dans notre vie quotidienne, ce que signifie la mondialisation. Notre tâche à l'OMC est d'associer à ce processus des règles et disciplines internationalement convenues et acceptées et pouvant être appliquées.

Deuxièmement, notre système change parce que l'économie mondiale change. L'information, le savoir-faire, les idées -telles sont les forces nouvelles qui en constituent le moteur. Cette économie nouvelle sera différente de l'ancienne parce que les connaissances sont à la fois une ressource et un produit - le nouveau capital de la croissance économique, mais un capital qui peut être mis à la portée de tous. Dans l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle, les connaissances seront une ressource essentielle, comme l'eau. Le défi que nous aurons à relever consistera à étendre et à élargir le réseau mondial de canaux - pour pouvoir irriguer les terres arides. Par exemple, grâce à libéralisation des télécommunications, il sera plus facile d'installer un téléphone dans chaque village - et c'est ce qui peut faire la différence entre la vie et la mort. Grâce à la libéralisation des technologies de l'information, nous pourrions éduquer la population de nos pays à un point que l'on n'aurait pas pu imaginer il y a dix ou 20 ans, de façon qu'elle puisse affronter la concurrence dans l'économie mondiale. Voilà la dimension humaine de la mondialisation. C'est pour cette raison que la libéralisation est source de progrès pour tous les peuples du monde.

Un système commercial mondial ayant l'appui d'une communauté mondiale informée et engagée sera en bien meilleure

position pour gérer les forces de la mondialisation au profit de tous. C'est pour cela que la présence ici de tant de représentants d'organisations non gouvernementales, du monde des affaires et des médias est si importante. Cette conférence, se traduira, j'en suis convaincu, par un message clair pour eux et pour le monde entier. Il faudrait que nous disions clairement combien nous sommes déterminés à lutter contre la marginali-

---

*Grâce à libéralisation des télécommunications, il sera plus facile d'installer un téléphone dans chaque village - et c'est ce qui peut faire la différence entre la vie et la mort...*

---

sation de certains peuples et de certaines régions, et comment le commerce peut promouvoir la croissance qui permet aux Etats de résoudre les problèmes de répartition. Nous devrions adresser un message positif au sujet des rapports entre le commerce et les politiques environnementales. Et nous devrions réaffirmer que, puisqu'un objectif essentiel de nos efforts est de relever les niveaux de vie partout dans le monde, la libéralisation du commerce contribue à créer un climat plus favorable pour le respect des normes de travail fondamentales.

### *Programme de travail complexe*

Notre programme de travail à cette conférence et pour la suite est très complexe. Nous devons arriver à un équilibre qui respecte le désir commun de mettre l'accent sur la mise en oeuvre de ce qui a déjà été convenu. La mise en oeuvre, pendant les quelques années à venir, des 27 000 pages d'accords souscrits par tous les Membres de l'Organisation est une tâche énorme, que nous venons tout juste de commencer. On aurait tort de penser que la mise en oeuvre ne va pas nécessairement de pair avec la libéralisation.

Il ne tiendra qu'à vous de maintenir ce cercle vertueux au moment où vous déciderez des grandes orientations du programme de travail de l'OMC - dont une large partie a déjà été arrêtée. Il vous faudra en outre parvenir à un accord sur la libéralisation du commerce des produits des technologies de l'information et donner aux négociations sur les télécommunications de base l'impulsion nécessaire pour qu'elles puissent aboutir avant la date limite du 15 février. Compte tenu de ce que je viens de vous dire, l'importance de ces accords ne peut être surestimée. Il s'agit de secteurs où le commerce est véritablement ouvert sur l'avenir.

Les autres grandes priorités pour 1997 sont de mener à bien les négociations également vitales sur les services financiers et de nous montrer déterminés autant que les candidats à l'accession à achever - ou à faire réellement progresser - certaines des principales négociations sur les accessions. J'invite aussi sincèrement tous les gouvernements Membres à trouver une solution rapide et positive à l'une des questions les plus importantes qui continuent de se poser à propos de la mise en oeuvre - l'établissement formel du Secrétariat de l'OMC en tant qu'entité distincte, conformément aux décisions prises à Marrakech.

Enfin, j'espère que tous les Ministres présents à cette réunion montreront l'intention générale de célébrer solennellement le 50<sup>ème</sup> anniversaire du système commercial multilatéral, qui tombe au début de 1998. Ce sera une occasion unique non seulement de célébrer l'un des plus grands succès internationaux de notre temps mais aussi de s'intéresser aux perspectives en évolution constante qui s'ouvrent pour le siècle prochain. □

# DECLARATION MINISTERIELLE DE SINGAPOUR

*Adoptée le 13 décembre 1996*

## **Objectif**

1. Nous, Ministres, nous sommes réunis à Singapour du 9 au 13 décembre 1996 pour la première réunion biennale ordinaire de l'OMC à l'échelon ministériel, comme le prévoit l'article IV de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, en vue de renforcer encore l'OMC dans son rôle d'enceinte pour les négociations, la poursuite de la libéralisation du commerce dans le cadre d'un système fondé sur des règles, et l'examen et l'évaluation au niveau multilatéral des politiques commerciales, et en particulier:

- » d'évaluer la mise en oeuvre de nos engagements au titre des Accords et Décisions de l'OMC;
- » de faire le point des négociations en cours et d'examiner le programme de travail;
- » de faire un tour d'horizon de l'évolution du commerce mondial; et
- » de relever les défis inhérents à une économie mondiale en pleine évolution.

## **Commerce et croissance économique**

2. Depuis près de 50 ans, d'abord dans le cadre du GATT et maintenant à l'OMC, les Membres cherchent à réaliser les objectifs énoncés dans le préambule de l'Accord sur l'OMC, à savoir conduire leurs relations commerciales de manière à relever les niveaux de vie dans le monde. L'augmentation des échanges globaux facilitée par la libéralisation du commerce dans le cadre du système fondé sur des règles a créé des emplois plus nombreux et mieux rémunérés dans bien des pays. Les réalisations de l'OMC au cours de ses deux premières années d'activité témoignent de notre désir d'œuvrer ensemble pour tirer le meilleur parti des possibilités que le système multilatéral offre de promouvoir une croissance et un développement durables tout en contribuant à l'instauration d'un climat plus stable et plus sûr dans les relations internationales.

## **Intégration des économies; occasions et défis**

3. Nous estimons que la portée et le rythme du changement dans l'économie internationale, y compris la croissance du commerce des services et de l'investissement direct, et l'intégration de plus en plus marquée des économies offrent une occasion sans précédent d'accélérer la croissance, la création d'emplois et le développement. Cette évolution exige un ajustement des économies et des sociétés. Elle représente aussi des défis pour le système commercial. Nous nous engageons à relever ces défis.

## **Normes fondamentales du travail**

4. Nous renouvelons notre engagement d'observer les normes fondamentales du travail internationalement reconnues. L'Organisation internationale du travail (OIT) est l'organe compétent pour établir ces normes et s'en occuper, et nous affirmons soutenir les activités qu'elle mène pour les promouvoir. Nous estimons que la croissance économique et le développement favorisés par une augmentation des échanges commerciaux et une libéralisation plus poussée du commerce contribuent à la promotion de ces normes. Nous rejetons l'usage des normes du travail à des fins protectionnistes et convenons que l'avantage comparatif des pays, en particulier des pays en développement à bas salaires, ne doit en aucune façon être remis en question. A cet égard, nous notons que les Secrétariats de l'OMC et de l'OIT continueront de collaborer comme ils le font actuellement.

## **Marginalisation**

5. Nous nous engageons à faire face au problème de la marginalisation des pays les moins avancés, sans oublier le risque de marginalisation de certains pays en développement. Nous continuerons aussi de chercher à instaurer une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau international et à améliorer la coordination entre l'OMC et d'autres organismes pour l'apport d'une assistance technique.

## **Rôle de l'OMC**

6. Pour réaliser l'objectif de la croissance et du développement durables dans l'intérêt de tous, nous envisageons un monde où les échanges se feront librement. A cet effet, nous renouvelons notre engagement d'œuvrer en faveur:

- » d'un système fondé sur des règles qui soit juste, équitable et plus ouvert;
- » de la libéralisation et de l'élimination progressives des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des marchandises;
- » de la libéralisation progressive du commerce des services;
- » du rejet de toutes les formes de protectionnisme;
- » de l'élimination du traitement discriminatoire dans les relations commerciales internationales;
- » de l'intégration des pays en développement, des pays les moins avancés et des économies en transition au système multilatéral; et
- » du degré de transparence le plus élevé possible.

## **Accords régionaux**

7. Nous notons que les relations commerciales des Membres de l'OMC sont de plus en plus soumises à l'influence des accords commerciaux régionaux, dont le nombre, la portée et le champ se sont considérablement accrus. Ces initiatives peuvent encourager une libéralisation plus poussée et aider les économies les moins avancées, en développement et en transition à s'in-

tégrer au système commercial international. Dans ce contexte, nous notons l'importance des arrangements régionaux existants auxquels participent les pays en développement et les pays les moins avancés. L'expansion et la portée des accords commerciaux régionaux font qu'il est important d'analyser si le système de droits et obligations de l'OMC, dans la mesure où il se rapporte aux accords commerciaux régionaux, doit être encore clarifié. Nous réaffirmons la primauté du système commercial multilatéral, qui comprend un cadre pour le développement des accords commerciaux régionaux, et notre volonté de faire en sorte que les accords commerciaux régionaux apportent un complément aux règles de ce système et soient compatibles avec elles. A cet égard, nous nous félicitons de l'établissement du Comité des accords commerciaux régionaux et entérinons ses travaux. Nous continuerons d'œuvrer en faveur de la libéralisation progressive dans le cadre de l'OMC, comme nous nous sommes engagés à le faire dans l'Accord sur l'OMC et les Décisions adoptées à Marrakech, et de faciliter ainsi des processus de libéralisation du commerce aux niveaux mondial et régional qui se renforcent mutuellement.

## *Accessions*

8. Il importe que les 28 candidats qui négocient actuellement leur accession contribuent à mener à bien le processus d'accession en acceptant les règles de l'OMC et en proposant des engagements significatifs en matière d'accès aux marchés. Nous nous efforcerons d'intégrer promptement ces candidats au système de l'OMC.

## *Règlement des différends*

9. Le Mémoire d'accord sur le règlement des différends offre un moyen de régler les différends entre les Membres qui est unique dans les accords internationaux. Nous considérons que son fonctionnement impartial et transparent est d'une importance fondamentale pour assurer le règlement des différends commerciaux et pour encourager la mise en oeuvre et l'application des Accords de l'OMC. Le Mémoire d'accord, avec ses procédures prévisibles, y compris la possibilité de faire appel des décisions des groupes spéciaux devant un Organe d'appel et les dispositions sur la mise en oeuvre des recommandations, a amélioré les moyens qu'ont les Membres de régler leurs différends. Nous estimons que le Mémoire d'accord a fonctionné efficacement pendant ses deux premières années d'application. Nous notons également le rôle que plusieurs organes de l'OMC ont joué pour aider à éviter des différends. Nous réaffirmons notre détermination à respecter les règles et procédures du Mémoire d'accord et des autres Accords de l'OMC dans la conduite de nos relations commerciales et le règlement des différends. Nous sommes convaincus qu'une plus longue expérience du Mémoire d'accord, y compris la mise en oeuvre des recommandations des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel, accroîtra encore l'efficacité et la crédibilité du système de règlement des différends.

## *Mise en oeuvre*

10. Nous attachons une haute priorité à la mise en oeuvre complète et effective de l'Accord sur l'OMC d'une manière qui soit compatible avec l'objectif de la libéralisation du commerce. Jusqu'à présent, la mise en oeuvre a été généralement satisfaisante, bien que certains Membres aient indiqué qu'ils n'étaient pas satisfaits de certains aspects. Il est évident que davantage d'efforts sont nécessaires dans ce domaine, comme les organes compétents de l'OMC l'ont indiqué dans leurs rapports. La mise en oeuvre des engagements spécifiques inscrits par les Membres sur leurs listes concernant l'accès aux marchés des produits industriels et le commerce des services paraît se faire de manière harmonieuse. En ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits industriels, la communication, en temps voulu, des données commerciales et tarifaires permettrait de mieux surveiller la mise en oeuvre. Des progrès ont également été accomplis dans l'exécution du programme de réforme de l'OMC relatif à l'agriculture, y compris dans la mise en oeuvre des concessions convenues en matière d'accès aux marchés et des engagements concernant les subventions internes et les subventions à l'exportation.

## *Notifications et législations*

11. Les prescriptions en matière de notification n'ont pas été pleinement satisfaites. Etant donné que le système de l'OMC repose sur la surveillance mutuelle comme moyen d'évaluer la mise en oeuvre, les Membres qui n'ont pas présenté de notifications en temps voulu ou dont les notifications ne sont pas complètes devraient redoubler d'efforts. Dans le même temps, les organes compétents devraient prendre des mesures appropriées pour encourager le plein respect des obligations tout en examinant des propositions concrètes visant à simplifier le processus de notification.

12. Dans les cas où une législation est nécessaire pour mettre en oeuvre les règles de l'OMC, les Membres sont conscients de leurs obligations d'achever sans plus attendre leur processus législatif interne. Les Membres qui bénéficient de périodes de transition sont instamment priés de faire ce qu'ils jugent nécessaire pour s'assurer que leurs obligations sont exécutées sans retard au moment où elles prennent effet. Chaque Membre devrait examiner de près l'ensemble de ses législations, programmes et mesures existants ou projetés pour s'assurer qu'ils sont pleinement compatibles avec les obligations découlant de l'OMC, et devrait considérer attentivement les observations qui ont été formulées lors de l'examen effectué par les organes compétents de l'OMC au sujet de la conformité des législations, des programmes et des mesures avec les règles de l'OMC, et apporter les modifications appropriées lorsque cela est nécessaire.

## *Pays en développement*

13. L'intégration des pays en développement au système commercial multilatéral est importante pour leur développement économique et pour l'expansion du commerce au niveau mondial. A cet égard, nous rappelons que l'Accord sur l'OMC contient des dispositions prévoyant un traitement différencié et plus favorable pour les pays en développement, y compris une attention spéciale à la situation particulière des pays les moins avancés. Nous prenons acte du fait que les pays en développement Membres ont contracté de nouveaux engagements importants, à la fois quant au fond et sur le plan des procédures, et nous reconnaissons l'étendue et la complexité des efforts qu'ils déploient pour les respecter. Afin de les aider dans ces efforts, y compris en ce qui concerne les obligations de notification et les prescriptions en matière de législation, nous améliorerons

la mise à disposition d'une assistance technique conformément aux lignes directrices convenues. Nous avons également approuvé des recommandations relatives à la décision que nous avons prise à Marrakech concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme agricole sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

## *Pays les moins avancés*

14. Nous restons préoccupés par les problèmes des pays les moins avancés et nous sommes convenus:

- » d'un Plan d'action, y compris de dispositions permettant de prendre des mesures positives, par exemple l'admission en franchise, sur une base autonome, visant à améliorer la capacité globale de ces pays de profiter des possibilités offertes par le système commercial;
- » de faire en sorte que le contenu du Plan d'action soit opérationnel, par exemple en améliorant les conditions concernant l'investissement et en offrant des conditions d'accès aux marchés prévisibles et favorables pour les produits des PMA, d'encourager l'expansion et la diversification des exportations de ces pays vers les marchés de tous les pays développés, et dans le cas des pays en développement concernés dans le contexte du Système global de préférences commerciales; et
- » d'organiser une réunion avec la CNUCED et le Centre du commerce international le plus tôt possible en 1997, avec la participation des organismes d'aide, des institutions financières multilatérales et des pays les moins avancés, pour favoriser une approche intégrée des moyens d'aider ces pays à accroître leurs possibilités d'échanges commerciaux.

## *Textiles et vêtements*

15. Nous confirmons notre attachement à une mise en oeuvre complète et fidèle des dispositions de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV). Nous soulignons l'importance que revêt l'intégration des produits textiles, ainsi qu'il est prévu dans l'ATV, dans le cadre du GATT de 1994 sur la base de ses règles et disciplines renforcées en raison de son importance systématique pour un système commercial non discriminatoire fondé sur des règles et de sa contribution à l'augmentation des recettes d'exportation des pays en développement. Nous attachons de l'importance à la mise en oeuvre de cet accord de manière à assurer une transition effective au GATT de 1994 au moyen d'une intégration de caractère progressif. Les mesures de sauvegarde devraient être utilisées avec la plus grande modération possible en conformité avec les dispositions de l'ATV. Nous notons les préoccupations concernant l'utilisation d'autres mesures qui faussent les échanges et le contournement. Nous réaffirmons qu'il est important d'assurer la mise en oeuvre complète des dispositions de l'ATV relatives aux petits fournisseurs, aux nouveaux venus et aux pays les moins avancés Membres, ainsi que des dispositions relatives aux Membres exportateurs producteurs de coton. Nous reconnaissons l'importance que revêtent les produits en laine pour certains pays en développement Membres. Nous réaffirmons que dans le cadre du processus d'intégration et compte tenu des engagements spécifiques contractés par les Membres à l'issue du Cycle d'Uruguay, tous les Membres prendront les mesures nécessaires pour respecter les règles et disciplines du GATT de 1994 de manière à améliorer l'accès aux marchés pour les textiles et les vêtements. Nous convenons que, vu son caractère quasi-judiciaire, l'Organe de supervision des textiles (OSpT) devrait instaurer la transparence en donnant la justification de ses constatations et recommandations. Nous comptons que l'OSpT formulera des constatations et recommandations chaque fois qu'il sera appelé à le faire en vertu de l'Accord. Nous soulignons qu'il incombe au Conseil du commerce des marchandises de surveiller, conformément à l'article IV:5 de l'Accord sur l'OMC et à l'article 8 de l'ATV, le fonctionnement de l'ATV, dont la mise en oeuvre est supervisée par l'OSpT.

## *Commerce et environnement*

16. Le Comité du commerce et de l'environnement a apporté une contribution importante à la réalisation de son programme de travail. Il a examiné et continuera d'examiner, entre autres choses, le champ des complémentarités entre la libéralisation du commerce, le développement économique et la protection de l'environnement. La mise en oeuvre complète des Accords de l'OMC sera une contribution importante à la réalisation des objectifs du développement durable. Les travaux du Comité ont souligné l'importance de la coordination des politiques au niveau national dans le domaine du commerce et de l'environnement. A cet égard, les travaux du Comité ont été enrichis par la participation d'experts de l'environnement ainsi que du commerce des gouvernements Membres et il serait souhaitable que ces experts continuent de participer aux délibérations du Comité. L'ampleur et la complexité des questions visées par le programme de travail du Comité montrent que des travaux supplémentaires doivent être entrepris sur tous les points de ce programme, tels qu'ils figurent dans le rapport du Comité. Nous avons l'intention de faire fond sur les travaux accomplis jusqu'à présent, et nous demandons donc au Comité de s'acquitter de sa tâche, en faisant rapport au Conseil général, dans le cadre de son mandat actuel.

## *Négociations sur les services*

17. La réalisation des objectifs convenus à Marrakech pour les négociations sur l'amélioration de l'accès aux marchés dans le secteur des services - services financiers, mouvement des personnes physiques, services de transport maritime et télécommunications de base - s'est avérée difficile. Les résultats ont été décevants. Dans trois domaines, il a fallu prolonger les négociations au-delà des délais fixés initialement. Nous sommes déterminés à obtenir un niveau de libéralisation progressivement plus élevé dans le secteur des services sur une base d'avantages mutuels et en ménageant à tel ou tel pays en développement Membre une flexibilité appropriée, comme prévu dans l'Accord, pendant les négociations qui se poursuivent et celles qui doivent commencer le 1er janvier 2000 au plus tard. Dans ce contexte, nous comptons parvenir à des accords respectant pleinement le principe NPF et fondés sur des engagements améliorés en matière d'accès aux marchés et le traitement national. En conséquence:

- » nous mènerons à bien les négociations sur les télécommunications de base en février 1997; et
- » nous reprendrons les négociations sur les services financiers en avril 1997 dans le but de parvenir dans le délai convenu à des engagements sensiblement améliorés en matière d'accès aux marchés avec une participation plus large.

En ayant à l'esprit ces mêmes objectifs généraux, nous comptons aussi mener à bien les négociations sur les services de

transport maritime pendant la prochaine série de négociations sur la libéralisation du commerce des services. En ce qui concerne les services professionnels, nous essaierons d'achever les travaux sur le secteur comptable d'ici à la fin de 1997 et continuerons d'élaborer des disciplines et lignes directrices multilatérales. A cet égard, nous encourageons l'IASC, l'IFAC et l'OICV à mener à bien l'établissement de normes comptables internationales. S'agissant des règles de l'AGCS, nous allons entreprendre les travaux nécessaires en vue d'achever les négociations sur les mesures de sauvegarde d'ici à la fin de 1997. Nous notons également que d'autres travaux analytiques seront nécessaires au sujet des mesures de sauvegarde d'urgence, des marchés publics de services et des subventions.

## *ATI et produits pharmaceutiques*

18. Prenant note du fait qu'un certain nombre de Membres se sont mis d'accord sur une Déclaration sur le commerce des produits des technologies de l'information, nous nous félicitons de l'initiative prise par un certain nombre de Membres de l'OMC et d'autres Etats ou territoires douaniers distincts ayant engagé le processus d'accession à l'OMC, qui sont convenus d'éliminer sur une base NPF les droits de douane sur les échanges de produits des technologies de l'information, et nous notons avec satisfaction qu'un certain nombre de Membres ont ajouté plus de 400 produits à leurs listes des produits pharmaceutiques admis en franchise.

## *Programme de travail et programme incorporé*

19. Compte tenu du fait qu'un aspect important des activités de l'OMC est une surveillance permanente de la mise en oeuvre des divers accords, un examen et une mise à jour périodiques du programme de travail de l'OMC sont indispensables pour que l'OMC puisse remplir ses objectifs. Dans ce contexte, nous entérinons les rapports des divers organes de l'OMC. Une partie très importante du programme de travail découle de l'Accord sur l'OMC et des Décisions adoptées à Marrakech. Dans le cadre de ces accords et décisions, nous sommes convenus d'un certain nombre de dispositions prévoyant des négociations, pour l'agriculture, les services et certains ADPIC, ou des réexamens ou d'autres travaux, pour les mesures antidumping, l'évaluation en douane, le Mémoire d'accord sur le règlement des différends, les licences d'importation, l'inspection avant expédition, les règles d'origine, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les sauvegardes, les subventions et les mesures compensatoires, les obstacles techniques au commerce, les textiles et les vêtements, le Mécanisme d'examen des politiques commerciales, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les mesures concernant les investissements et liées au commerce. Nous sommes favorables à un processus d'analyse et d'échange d'informations, dans les cas où cela est prévu dans les conclusions et recommandations des organes compétents de l'OMC, en ce qui concerne les questions reprises dans le programme incorporé, pour permettre aux Membres de mieux comprendre les questions en jeu et de définir leurs intérêts avant de procéder aux négociations et réexamens convenus. Nous convenons de ce que:

- » les calendriers établis dans les Accords seront respectés dans chaque cas;
- » les travaux entrepris ne préjugeront pas l'ampleur des négociations futures lorsque de telles négociations sont prévues; et
- » les travaux entrepris seront sans préjudice de la nature de l'activité convenue (négociation ou réexamen).

## *Investissement et concurrence*

20. Compte tenu des dispositions existantes de l'OMC relatives aux questions se rapportant à la politique en matière d'investissement et de concurrence et du programme incorporé qui est prévu dans ces domaines, y compris aux termes de l'Accord sur les MIC, et étant entendu que les travaux entrepris ne préjugeront pas de l'opportunité d'engager des négociations à l'avenir, nous convenons aussi:

- » d'établir un groupe de travail chargé d'examiner les liens entre commerce et investissement; et
- » d'établir un groupe de travail chargé d'étudier les questions soulevées par les Membres au sujet de l'interaction du commerce et de la politique en matière de concurrence, y compris les pratiques anticoncurrentielles, afin de déterminer les domaines qui pourraient être examinés plus avant dans le cadre de l'OMC.

Chacun de ces groupes tirera parti des travaux de l'autre si nécessaire et s'inspirera aussi des travaux de la CNUCED et des autres enceintes intergouvernementales appropriées, sans préjudice de ceux-ci. En ce qui concerne la CNUCED, nous prenons note avec satisfaction des travaux entrepris conformément à la Déclaration de Midrand et de la contribution qu'ils peuvent apporter à la compréhension des questions. Dans la conduite des travaux de ces groupes, nous préconisons une coopération avec les organisations susmentionnées pour utiliser au mieux les ressources disponibles et pour s'assurer que la dimension développement est pleinement prise en considération. Le Conseil général suivra les travaux de chaque organe et déterminera après deux ans ce que chacun devrait faire par la suite. Il est clairement entendu que s'il y a des négociations futures sur des disciplines multilatérales dans ces domaines, elles n'auront lieu qu'après que les Membres de l'OMC auront pris par consensus une décision expresse à ce sujet.

21. Nous convenons en outre:

## *Transparence des pratiques et passation des marchés publics*

- » d'établir un groupe de travail chargé d'effectuer une étude sur la transparence des pratiques de passation des marchés publics, en tenant compte des politiques nationales, et, sur la base de cette étude, d'élaborer des éléments à inclure dans un accord approprié; et

## *Facilitation des échanges*

- » de charger le Conseil du commerce des marchandises d'entreprendre des travaux exploratoires et analytiques, en s'inspirant des travaux des autres organisations internationales compétentes, au sujet de la simplification des procédures commerciales pour voir s'il y a lieu d'établir des règles de l'OMC dans ce domaine.

22. Dans l'organisation des travaux visés aux paragraphes 20 et 21, il faudra veiller soigneusement à réduire au minimum la charge pour les délégations, en particulier celles dont les ressources sont plus limitées, et à coordonner les réunions avec celles des organes compétents de la CNUCED. Pour pouvoir participer plus facilement à ces travaux, les pays en développement Membres, et en particulier les moins avancés d'entre eux, pourront utiliser le programme de coopération technique du Secrétariat.

23. Notant que le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral aura lieu au début de 1998, nous chargeons le Conseil général d'examiner quelle serait la meilleure façon de célébrer cet événement historique.

\*\*\*\*\*

Enfin, nous remercions très vivement le Président de la Conférence ministérielle, M. Yeo Cheow Tong, pour sa contribution personnelle au succès de cette Conférence. Nous tenons aussi à exprimer notre sincère gratitude au Premier Ministre, M. Goh Chok Tong, à ses collègues du gouvernement singapourien et au peuple de Singapour pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation qu'ils ont assurée. Le fait que cette première Conférence ministérielle de l'OMC se tient à Singapour est une manifestation additionnelle de l'adhésion de Singapour à un système commercial mondial ouvert. □

## **Membres de l'OMC** (128 au 13 décembre 1996)

Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Communauté européenne, Corée, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée, Rép. de, Guyana, Haïti, Honduras, Hong Kong, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Lesotho, Liechtenstein, Luxembourg, Macao, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas - Pour le Royaume en Europe et pour les Antilles néerlandaises, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Zambie, Zimbabwe

**Le Bureau de la Conférence ministérielle de Singapour:** Président: S.E. M. Cheow Tong YEO - Ministre du commerce et de l'industrie de Singapour; Vice-Présidents: S.E. M. Enda KENNY - Ministre du tourisme et du commerce de l'Irlande, S.E. M. Alvaro RAMOS - Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay et S.E. M. Mondher ZENAÏDI - Ministre du commerce de la Tunisie. □

## **Plan d'action global et intégré de l'OMC en faveur des pays les moins avancés**

*Adopté le 13 décembre 1996*

### **Préambule**

1. La *Décision sur les mesures en faveur des pays les moins avancés* de l'OMC dispose que les Membres de l'OMC doivent adopter des mesures positives en faveur des pays les moins avancés. D'autres instruments juridiques de l'OMC contiennent des dispositions additionnelles à l'effet, entre autres choses, d'accroître les possibilités commerciales de ces pays et leur intégration au système commercial multilatéral. La mise en oeuvre de ces engagements est demeurée une priorité pour les Membres de l'OMC. Des objectifs analogues ont conduit d'autres organismes - dont l'ONU, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre du commerce international (CCI), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) - à lancer des initiatives.

2. Une approche globale, intégrant les actions nationales et celles de la communauté internationale, est nécessaire pour assurer la croissance dans les pays les moins avancés au moyen de politiques macro-économiques appropriées, de mesures axées sur l'offre et de l'amélioration de l'accès aux marchés. Les pays les moins avancés souhaitant tirer parti des possibilités offertes par certains Accords de l'OMC pour attirer l'investissement étranger direct devraient bénéficier d'une aide.

3. Le présent plan d'action constitue une approche globale et comprend des mesures relatives à la mise en oeuvre de la *Décision en faveur des pays les moins avancés*, ainsi que des mesures dans les domaines du renforcement des capacités et de l'accès aux marchés dans le contexte de l'OMC. Il envisage une coopération plus étroite entre l'OMC et les autres organismes multilatéraux qui aident les pays les moins avancés. Cela est également conforme à la *Déclaration sur la contribution de l'OMC à une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial* adoptée à Marrakech, dont un objectif central est de contribuer à l'expansion du commerce, à la croissance et au développement durables des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, grâce à la coopération plus étroite de l'OMC avec la Banque mondiale et le FMI.

4. Le plan d'action de l'OMC sera appliqué aux pays les moins avancés désignés comme tels par les Nations Unies qui sont Membres de l'OMC.

## ***I. Mise en oeuvre de la Décision sur les mesures en faveur des pays les moins avancés***

5. Si la *Décision sur les mesures en faveur des pays les moins avancés* préconise la prise de mesures, les éléments ci-après pourraient contribuer à une mise en oeuvre plus efficace.

a) Les Membres de l'OMC intensifieront leurs efforts pour améliorer la capacité des pays les moins avancés de remplir leurs obligations de notification.

b) Le Comité du commerce et du développement procédera tous les deux ans à un examen effectif (conformément à son mandat) sur la base de rapports des Présidents des organes compétents de l'OMC et d'autres renseignements disponibles concernant la mise en oeuvre des mesures en faveur des pays les moins avancés. Cet examen devrait coïncider avec les Conférences ministérielles.

c) Les organes de l'OMC sont invités à identifier les moyens d'aider les pays les moins avancés à mettre en oeuvre les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'OMC.

d) Le Comité du commerce et du développement étudiera les moyens d'assurer une meilleure diffusion de l'information concernant l'application des dispositions des Accords du Cycle d'Uruguay en faveur des pays les moins avancés<sup>1</sup> et de mieux faire connaître les dispositions elles-mêmes.

## ***II. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles***

6. Dans les lignes directrices pour la coopération technique de l'OMC, les pays les moins avancés sont les bénéficiaires prioritaires. Les Membres de l'OMC feront en sorte que cette priorité soit accordée aux pays les moins avancés et, conformément aux lignes directrices, l'efficacité de la coopération technique sera évaluée en permanence compte tenu de cette priorité.

7. Afin de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine du commerce, l'OMC collaborera avec les autres organismes compétents pour élaborer une approche globale et définir une répartition des tâches, en particulier avec la CNUCED et le CCI, ainsi qu'avec le PNUD, la Banque mondiale, le FMI et les Banques régionales. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE devrait aussi être associé au processus. En ce qui concerne les contraintes du côté de l'offre, la priorité devrait être donnée à la diversification des exportations et à la facilitation de la mise en oeuvre des engagements pour permettre aux pays les moins avancés de tirer parti des nouvelles possibilités commerciales résultant du Cycle d'Uruguay. L'OMC devrait coopérer avec d'autres institutions compétentes afin de favoriser un climat propice à l'investissement.

8. Des stages de formation conjoints OMC/CCI pourraient être organisés à l'intention des fonctionnaires du secteur public et du secteur privé.

9. L'OMC devrait étudier la disponibilité de ressources pour la fourniture d'une assistance technique aux pays les moins avancés par les pays en développement ayant obtenu de bons résultats dans le domaine du commerce.

10. La participation de fonctionnaires des pays les moins avancés aux réunions de l'OMC serait financée par des contributions strictement volontaires.

## ***III. Accès aux marchés***

11. Les initiatives proposées ci-dessous sont présentées comme des options devant être examinées par les Membres de l'OMC dans le contexte de la Conférence ministérielle de Singapour en vue d'améliorer l'accès aux marchés des exportations des pays les moins avancés. Une action et une coordination additionnelles au niveau multilatéral devraient être envisagées à cet égard.

- » Les pays développés Membres, et les pays en développement Membres agissant de manière autonome, étudieraient les possibilités d'accorder un accès en franchise préférentiel pour les exportations des pays les moins avancés. Dans les deux cas, des exceptions pourraient être prévues.
- » Les Membres de l'OMC devraient s'efforcer d'utiliser, lorsque c'est possible, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les textiles et les vêtements pour accroître les possibilités d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés.
- » Chaque fois que cela est prévu dans les Accords de l'OMC, les Membres pourront décider d'accorder unilatéralement et de manière autonome certains avantages aux fournisseurs des pays les moins avancés.
- » Les Membres de l'OMC devraient appliquer, de manière autonome, des politiques préférentielles et des engagements de libéralisation afin de faciliter encore l'accès à leurs marchés pour les exportations des pays les moins avancés, par exemple en mettant en oeuvre rapidement les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay.

## ***IV. Autres initiatives***

12. Le Secrétariat fournira des renseignements factuels et juridiques pour aider les pays les moins avancés candidats à l'accession à élaborer leur aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur, ainsi que leurs listes de concessions concernant les marchandises et d'engagements concernant les services.

13. Conformément à son mandat, l'OMC s'efforcera de collaborer avec les autres institutions multilatérales et régionales compétentes pour encourager l'investissement dans les pays les moins avancés grâce à de nouvelles possibilités commerciales.

14. Les Membres pourront étudier la possibilité de consolider des taux de droits préférentiels dans le cadre d'un système préférentiel de l'OMC qui serait uniquement applicable aux pays les moins avancés. □

<sup>1</sup> Par exemple en améliorant les courants d'information, en particulier a) à partir des Membres qui offrent les avantages vers ceux qui pourraient en tirer parti et b) à partir de tous les Membres vers le Comité.

*Remarques finales du Président***“Nous avons accompli notre mission”**

*En sa qualité de Président, S.E. M. Yeo Cheow Tong, Ministre du commerce et de l'industrie de Singapour, a formulé les remarques finales - reproduites ci-après - à la fin de la Conférence ministérielle, le 13 décembre 1996:*

La Conférence ministérielle de Singapour a été une manifestation remarquable à tous égards. La quasi-totalité des Membres de l'OMC et des observateurs y ont été représentés par des Ministres. Je voudrais rendre hommage à tous mes collègues pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve tout au long de cette rencontre. Faut de temps, je n'ai malheureusement pas pu consulter chacun de vous à chaque étape. Notre approche a été empirique, et nous devons améliorer les procédures à appliquer pour la prochaine Conférence ministérielle.

Contrairement à la plupart des conférences organisées dans le cadre du GATT, cette réunion ne marque ni le début ni la fin d'une grande série de négociations commerciales. En effet, la Conférence ministérielle de Singapour représente une étape importante dans la dynamique de la croissance et de l'évolution du système commercial multilatéral. Elle est non seulement l'organe exécutif suprême de l'OMC, mais aussi l'instance dans laquelle se définissent les orientations politiques et la cohérence globale du nouveau système commercial, établi il y a à peine deux ans. A cet égard, elle est sur le plan institutionnel la pierre angulaire du système commercial mondial. Elle consacre l'idée, formulée par les Ministres à Marrakech, que l'OMC devrait constituer un cadre institutionnel commun, regroupant toutes les nations, à tous les niveaux de développement, de toutes les régions du monde.

Depuis lundi, jour où a commencé la réunion, 129 orateurs ont donné leur évaluation du fonctionnement du système commercial multilatéral. D'une part, ils ont fait le point des activités de l'OMC au cours de ses deux premières années d'existence, et d'autre part ils ont exposé ce qu'ils considéraient comme les défis qui s'annonçaient et la façon d'y répondre.

***Expansion du système commercial***

Permettez-moi de mettre en évidence un fait fondamental: l'établissement de l'OMC, première grande institution internationale créée depuis la fin de la guerre froide, s'est traduit par plusieurs avantages importants profitant à tous. Le principal avantage qui en a découlé après la Conférence de Marrakech a été la mise en place et l'expansion d'un système commercial fondé sur des règles et disciplines convenues au plan international et ayant force exécutoire qui permet de surveiller et d'assurer les progrès du commerce international. L'institution de l'OMC est à juste titre considérée comme le résultat le plus remarquable que la communauté internationale a obtenu ces dix dernières années et c'est un résultat auquel tous les pays Membres ont largement contribué. On a souligné à maintes reprises que la crédibilité et l'efficacité du nouveau système étaient subordonnées au plein respect par les gouvernements Membres

*A la séance plénière de clôture, M. Yeo, Ministre du commerce et de l'industrie, a déclaré que le message transmis par la Conférence de Singapour était un message de confiance dans le système commercial multilatéral, qui allait fêter son cinquantième anniversaire en 1998, et dans sa capacité de promouvoir la croissance et de garantir la stabilité.*

des règles, disciplines et engagements résultant de l'Accord de Marrakech.

En 1995 et en 1996, les travaux de l'OMC ont été principalement axés sur la mise en oeuvre des engagements et des mesures prises pour y donner suite. Le rapport du Conseil général offre un panorama complet des activités des divers Conseils et Comités s'occupant du commerce des marchandises, du commerce des services et des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Il est largement reconnu que tous les Membres doivent déployer en permanence des efforts pour consolider les résultats du Cycle d'Uruguay et respecter pleinement les engagements pris, ce qui est indispensable pour assurer le bon fonctionnement du système. D'un point de vue systémique, le mécanisme renforcé de règlement des différends de l'OMC a donné la preuve de son efficacité et peut à juste titre être considéré comme la réalisation majeure des deux premières années d'existence de l'Organisation.

Les Ministres ont analysé l'évolution du commerce international sur la base du rapport présenté par le Directeur général, qui confirme l'existence d'une croissance positive et la poursuite de la libéralisation du commerce dans de nombreuses régions du monde.

***Normes du travail fondamentales***

La Déclaration ministérielle que nous venons d'adopter dans son ensemble comporte plusieurs éléments essentiels, qui assurent l'équilibre nécessaire entre les intérêts en jeu. Toutes les questions visées sont également importantes. Néanmoins, je me sens tenu, parce que c'est un engagement que j'ai pris auprès de vous, de mettre l'accent sur un certain nombre de points en particulier.

Tout d'abord, en ce qui concerne le paragraphe 4 - Normes du travail fondamentales -, nous sommes convenus d'un texte qui constitue un cadre équilibré sur la façon de traiter cette

question. Le texte comprend les principaux éléments ci-après. Premièrement, il reconnaît que l'OIT est l'organe compétent pour établir ces normes et s'en occuper. Deuxièmement, il rejette l'usage des normes du travail à des fins protectionnistes. C'est là une sauvegarde très importante pour le système commercial multilatéral, et en particulier pour les pays en développement. Troisièmement, il reconnaît que l'avantage comparatif des pays, en particulier des pays en développement à bas salaires, ne doit en aucune façon être remis en question. Quatrièmement, il n'incorpore pas le rapport entre le commerce et les normes du travail fondamentales dans le programme de l'OMC. Cinquièmement, il ne contient pas de disposition autorisant de nouveaux travaux sur cette question. Sixièmement, il relève que les Secrétariats de l'OMC et de l'OIT continueront de collaborer comme ils le font actuellement, de même qu'avec de nombreuses autres organisations intergouvernementales. Cette collaboration se fera dans le plein respect des mandats de chacune de ces deux organisations. Des délégations ont dit qu'elles craignaient que ce texte ne donne à l'OMC compétence pour engager de nouveaux travaux sur le rapport entre le commerce et les normes du travail fondamentales. Je veux assurer à ces délégations que cela ne se produira pas.

### **Approche intégrée du développement**

Dans un geste de solidarité avec les pays les moins avancés, les Ministres ont reconnu la nécessité d'accorder une attention spéciale aux intérêts de ces pays pour chacune des nouvelles questions. Ils ont également reconnu la nécessité d'offrir des conditions d'accès aux marchés prévisibles et favorables pour les produits des pays les moins avancés, d'encourager l'expansion et la diversification des exportations de ces pays vers les marchés de tous les pays développés et dans le cas des pays en développement concernés dans le contexte du Système global de préférences commerciales. A cet égard, les Membres organiseront une réunion avec la CNUCED et le Centre du commerce international le plus tôt possible en 1997, avec la participation des organismes d'aide, des institutions financières multilatérales et des pays les moins avancés pour favoriser une approche intégrée des moyens d'aider ces pays à accroître leurs possibilités d'échanges commerciaux.

Pendant la Conférence, plusieurs Membres de l'OMC sont convenus d'éliminer les droits de douane appliqués dans le commerce des produits des technologies de l'information sur une base NPF. Les Ministres se sont félicités de cette initiative qui, à mon avis, représente un grand pas en avant vers la libéralisation d'un des secteurs les plus dynamiques du commerce des marchandises.

Globalement, l'évaluation des résultats obtenus pendant les deux premières années d'existence de l'OMC et l'examen des défis que nous devons relever à l'avenir ont mis en évidence l'importance des questions qui ont été abordées à cette première Conférence ministérielle. Un message politique fort a été transmis à cette occasion qui souligne les possibilités offertes par la nouvelle économie mondiale sans éluder les défis auxquels nos économies vont devoir faire face. Il s'agit d'un message de confiance dans le système commercial multilatéral qui va fêter son cinquantième anniversaire en 1998, et dans sa capacité de promouvoir la croissance et de garantir la stabilité.

### **Ouverture d'une nouvelle voie**

A tous égards, cette première Conférence ministérielle de l'OMC a ouvert une nouvelle voie. Nous avons une énorme responsabilité, mais grâce au travail considérable accompli à Genève par le Directeur général et nos ambassadeurs, que je remercie chaleureusement, et à notre enthousiasme, à notre optimisme et à notre bonne humeur, nous avons accompli la tâche qui nous était confiée et établi le cadre des activités de l'OMC pour les quelques années à venir. Je voudrais également rendre

*Le Centre de conférences et d'expositions Suntec de Singapour, qui constitue un cadre spacieux et moderne, a accueilli la première Conférence ministérielle de l'OMC.*

*Les délégués participant à la Conférence ministérielle, qui étaient plus de 2 000, ont apprécié l'efficacité et l'hospitalité des Singapouriens.*

hommage à tous les participants pour le dévouement dont ils ont fait preuve en coopérant les uns avec les autres dans un esprit exemplaire de cordialité et de bonne volonté, ce qui a permis d'assurer le succès de la Conférence. Nous sommes également reconnaissants aux observateurs dont la présence nous a donné une agréable impression d'universalité.

Je suis très fier de dire que nous avons accompli notre mission. Nous avons mené à bien la tâche qui nous avait été fixée au début de la Conférence. Nous sommes maintenant prêts à exécuter celles que les Ministres dans leur sagesse collective ont confiées à l'OMC en application de son mandat qui est de libéraliser le commerce et de promouvoir le développement, l'emploi, la stabilité et la prospérité dans tous les Membres.

En conclusion, je voudrais dire que Singapour a été très honorée d'accueillir une Conférence novatrice de cette envergure. Nous nous sommes efforcés d'assurer avec le plus grand soin l'organisation matérielle de cette rencontre qui vous aura donné, je l'espère, un aperçu de la vie à Singapour. Beaucoup d'entre vous n'avaient peut-être jamais encore eu l'occasion de profiter de notre hospitalité et nous espérons que l'accueil que nous vous avons réservé vous donnera envie de revenir bientôt. □

## Plan d'action en faveur des pays les moins avancés

L'adoption du Plan d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) représente une des grandes réussites de la conférence ministérielle de Singapour. Celui-ci a fourni à l'OMC un mandat pour aider activement, en coopération avec d'autres organisations internationales, les pays les moins avancés à vaincre les goulots d'étranglement dans leur capacité de production et à diversifier leurs exportations. Ce plan demande aussi aux pays développés, et aux pays en développement de manière autonome, d'étudier les possibilités d'accorder un accès en franchise préférentiel aux pays les moins avancés.

Le rôle du commerce international en tant que moteur de la croissance économique et du développement est reconnu par tous les pays. En ce qui concerne les pays en développement, l'expérience a montré que ceux d'entre eux qui avaient misé sur le développement de leurs exportations et adopté à cet effet des politiques nationales adéquates et cohérentes ont réussi leur "décollage" économique. Ils se sont pleinement intégrés à l'économie mondiale en mutation et sont à même d'en relever les défis technologiques.

Certains pays n'ont cependant pas suivi ce mouvement. Les pays en développement ont presque doublé leur part dans le commerce international - elle s'élève à près de 25 pour cent - et on diversifié leurs exportations mais la participation au commerce des 29 pays les moins avancés Membres de l'OMC a diminué; elle est passée d'environ 1,4 pour cent en 1960 à moins de 0,4 pour cent en 1995. Cette "marginalisation" s'exprime également au niveau des investissements étrangers directs: les PMA en reçoivent moins de 2 pour cent, alors que globalement les pays en développement en attirent 37 pour cent. Ces pays dépendent presque exclusivement de l'exportation de quelques produits de base, minéraux ou tropicaux, et leurs échanges s'effectuent surtout dans le cadre d'accords préférentiels régionaux ou du système généralisé de préférences appliqué par les pays développés. Des mesures spéciales et urgentes sont donc nécessaires pour les aider à développer et diversifier leur commerce, tirer avantage du système commercial de l'OMC et s'intégrer dans l'économie mondiale à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle.

### Le Comité du commerce et du développement (CCD)

Les pays en développement représentent actuellement les quatre cinquièmes des Membres de l'OMC. Le Comité du commerce et du développement (CCD), assisté par le Sous-Comité des pays les moins avancés, supervise tous les aspects relatifs à la participation de ces pays dans le système multilatéral - en particulier la mise en oeuvre des dispositions spéciales figurant dans tous les Accords de l'OMC et les activités d'assistance technique organisées par le Secrétariat de l'OMC.

Le CCD s'est réuni quatre fois en 1995 et huit fois en 1996; cette accélération reflète la volonté croissante des Membres de l'OMC de s'engager dans des actions constructives et de proposer aux Ministres d'adopter des recommandations concrètes à Singapour.

En plus du Plan d'action en faveur des PMA, le CCD a mis au point des lignes directrices pour le travail de la coopération technique de l'OMC qui ont aussi été approuvées par la conférence ministérielle. Ces lignes directrices, en particulier, insistent sur le renforcement des ressources humaines et des structures institutionnelles et administratives des pays en développement, dans les domaines de compétence de l'OMC; la coopération technique fournie par l'OMC doit être étroitement coordonnée avec celles des autres organisations internationales ou institutions bilatérales. □

### Les PMA et l'OMC (1<sup>er</sup> janvier 1997)

**Membres de l'OMC (29):** Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Djibouti, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Niger, Ouganda, Rwanda, Iles Salomon, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zaïre.

**Observateurs (pays en accession) (4):** Cambodge, Népal, Soudan, Vanuatu. □

### Coopération technique de l'OMC

La coopération technique au sein du Secrétariat de l'OMC a pour objectif fondamental d'assister les pays receveurs dans leur compréhension et dans leur mise en oeuvre des règles du commerce international et d'arriver à une plus grande participation de ces pays dans le système commercial mondial.

Les activités de coopération technique répondent aux besoins des pays, et prennent la forme, entre autres, de séminaires, ateliers et missions techniques. Certaines de ces activités se passent dans les locaux de l'OMC, tandis que d'autres ont lieu directement dans le pays ou la région concerné. De plus, des stages de politique commerciale organisés deux fois par an depuis 1955 permettent la formation des délégués des pays en développement, et plus récemment aussi des délégués d'économies en transition. Le Secrétariat aide les pays en développement à mieux identifier leurs intérêts commerciaux et leur procure des informations statistiques et commerciales. En outre, une assistance technique est aussi fournie aux pays en voie d'accession à l'OMC.

Bien que ces activités aient lieu dans toutes les régions, l'accent est mis de plus en plus sur les pays africains, en particulier les PMA. Un exemple important de cet accent est le programme intégré d'assistance technique dans certains des pays les moins avancés et dans d'autres pays africains, qui est organisé conjointement par l'OMC, la CNUCED et le Centre du commerce international. Ce programme couvre huit pays africains: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, Tanzanie et Tunisie.

Les activités de coopération technique sont financées par le budget de l'OMC et par des contributions volontaires. Notamment, la Norvège a versé 2,5 million de dollars EU au fonds d'affectation spéciale de l'OMC pour la coopération technique, et les Pays-Bas ont signé en janvier 1997 un accord avec l'OMC concernant une contribution de 4 million de florins (environ 2,3 million de dollars EU) en vue d'activités de coopération technique pour les pays en développement et les économies en transition. Des contributions additionnelles ont aussi été faites par d'autres membres, par exemple, en vue de la participation des Ministres des PMA à la Conférence ministérielle de Singapour. Pendant la Conférence, le pays hôte, Singapour, a signé un accord avec l'OMC pour l'organisation de programmes de formation pour les pays en développement. □

## Accord de l'OMC sur les technologies de l'information

Vingt-huit pays, qui représentent - de loin - plus de 80 pour cent du commerce mondial des produits des technologies de l'information, sont convenus à Singapour d'éliminer les droits de douane et autres taxes et impositions perçues sur ces produits en opérant des réductions annuelles de droits à compter du 1er juillet 1997 et jusqu'au 1er janvier de l'an 2000. Cet accord ne sera mis en oeuvre que si d'autres participants y apportent leur signature - d'ici au 1er avril 1997 - de façon que le nombre de signataires représentent alors environ 90 pour cent du commerce mondial des produits des technologies de l'information.

Les Membres suivants sont les auteurs de la Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information, faite le 13 décembre 1996 à Singapour: Australie, Canada, Communautés européennes (représentant les 15 États membres), Corée, États-Unis, Hong Kong, Indonésie, Islande, Japon, Norvège, Singapour, Suisse (pour le compte de l'Union douanière entre la Suisse et le Liechtenstein), Taipei chinois (qui a engagé le processus d'accession à l'OMC) et Turquie. Lors de la Conférence, un certain nombre de pays ont exprimé leur désir d'adhérer à l'accord à une date ultérieure; certains d'entre eux occupent une place prépondérante dans le commerce des produits des technologies de l'information.

### Un marché de 500 milliards de dollars EU

Les efforts déployés récemment pour libéraliser le commerce des produits des technologies de l'information ont commencé à donner des résultats à mesure que les pays devenaient conscients du vaste marché potentiel qu'offrait ce secteur. La valeur des exportations de ces produits dépasse 500 milliards de dollars par an. Les échanges effectués dans ce domaine occupent aujourd'hui une place plus importante que les exportations mondiales de produits agricoles. Ce secteur d'activité est celui qui enregistre actuellement la croissance la plus rapide et il intéresse une vaste gamme de produits.

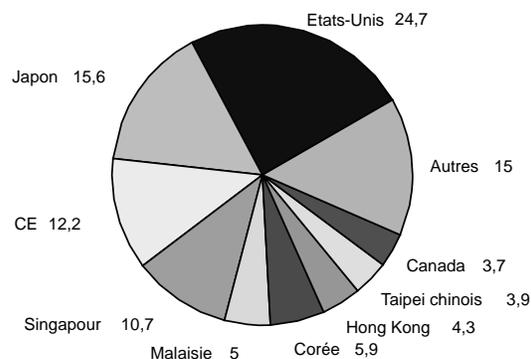
Neuf pays réalisent l'essentiel des importations et des exportations dans ce secteur: le Japon, les États-Unis, l'Union européenne, Singapour, la Corée, la Malaisie, Canada, Hong Kong et le Taipei chinois. Tout au long de l'année 1996, le Canada, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne ont tenu des pourparlers visant à supprimer d'ici à l'an 2000 les droits frappant tous les produits des technologies de l'information. A la fin de septembre 1996, ces pays ont exprimé l'espoir qu'ils pourraient encourager d'autres importateurs et exportateurs à prendre des engagements similaires et à éliminer tous les droits de douane en traitant de l'accord sur les technologies de l'information lors de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendrait à Singapour en décembre 1996. □

### Dates limites fixées pour l'accord sur les technologies de l'information

31 janvier 1997	Les discussions techniques sur les produits visés doivent être achevées
1er mars 1997	Les participants doivent avoir communiqué un document contenant une description détaillée du traitement tarifaire qui sera prévu dans leur liste de concessions
	Les Membres et les États ou territoires douaniers ayant engagé le processus d'accession doivent avoir communiqué le document spécifié plus haut pour pouvoir être considérés comme "participant" à l'accord sur les technologies de l'information
1er avril 1997	Les listes de concessions doivent avoir été examinées et approuvées
	Les participants doivent avoir examiné la situation des acceptations afin de déterminer s'il y a lieu de mettre en oeuvre l'accord
30 septembre 1997	Les participants doivent avoir examiné les problèmes de classification

Les consultations qui se sont déroulées à Singapour entre les Ministres de la "Quadrilatérale" (Canada, CE, États-Unis et Japon), ainsi qu'avec d'autres Ministres, ont débouché sur l'accord sur les technologies de l'information, qui constitue un progrès décisif.

Principaux pays ou groupes de pays participant au commerce des produits des technologies de l'information, 1995  
(Pourcentage des exportations et importations mondiales)



### Produits visés

L'ATI couvre cinq grandes catégories de produits:

- » **Ordinateur** (y compris les imprimantes, scanners, moniteurs, unités de mémoire à disques durs, matériel pour l'alimentation électrique, etc.);
- » **Appareils de télécommunication** (y compris les postes téléphoniques, télécopieurs, modems, récepteurs de téléappel, etc.);
- » **Semi-conducteurs** (y compris les puces et plaquettes);
- » **Matériel de fabrication de semi-conducteurs;**
- » **Software** (par exemple disquettes et CD-ROM); et
- » **Instruments scientifiques.**

L'Accord couvre en outre d'autres appareils tels que les caisses enregistrees, les équipements de réseaux informatiques et certaines photocopieuses, mais pas l'électronique grand public. □

## *Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information*

*Singapour, 13 décembre 1996*

*Les Ministres,*

*Représentant* les Membres ci-après de l'Organisation mondiale du commerce (l'"OMC"), et les Etats ou territoires douaniers distincts ci-après ayant engagé le processus d'accession à l'OMC, qui se sont mis d'accord à Singapour sur l'expansion du commerce mondial des produits des technologies de l'information et qui représentent nettement plus de 80 pour cent du commerce mondial de ces produits (les "parties"),

Australie  
Canada  
Communautés européennes  
Corée  
Etats-Unis  
Hong Kong  
Indonésie  
Islande

Japon  
Norvège  
Singapour  
Suisse<sup>1</sup>  
Territoire douanier distinct de Taiwan,  
Penghu, Kinmen et Matsu  
Turquie

*Considérant* le rôle-clé joué par le commerce des produits des technologies de l'information dans le développement des industries de l'information et l'expansion dynamique de l'économie mondiale,

*Tenant compte* des objectifs du relèvement des niveaux de vie et de l'accroissement de la production et du commerce de marchandises,

*Désireux* d'arriver à une liberté maximale du commerce mondial des produits des technologies de l'information,

*Désireux* d'encourager la poursuite du développement technologique de l'industrie des technologies de l'information à l'échelle mondiale,

*Conscients* de la contribution positive que les technologies de l'information apportent à la croissance économique et au bien-être mondiaux,

*Etant convenus* de donner effet aux résultats de ces négociations qui englobent des concessions s'ajoutant à celles qui sont incluses dans les Listes annexées au Protocole de Marrakech annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, et

*Reconnaissant* que les résultats de ces négociations englobent aussi certaines concessions offertes dans les négociations aboutissant à l'établissement des Listes annexées au Protocole de Marrakech,

*Déclarent* ce qui suit:

1. Le régime commercial de chaque partie devrait évoluer de manière à améliorer les possibilités d'accès aux marchés pour les produits des technologies de l'information.

2. Conformément aux modalités énoncées dans l'Annexe de la présente déclaration, chaque partie consolidera et éliminera les droits de douane et autres droits et impositions de toute nature, au sens de l'article II:1 b) de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, pour les produits ci-après:

a) tous les produits classés (ou pouvant être classés) dans les positions du Système harmonisé de 1996 ("SH") dont la liste figure dans l'Appendice A de l'Annexe de la présente déclaration; et

b) tous les produits spécifiés dans l'Appendice B de l'Annexe de la présente déclaration, qu'ils soient ou non inclus dans l'Appendice A, par le jeu de réductions égales des taux des droits de douane qui commenceront en 1997 et se termineront en 2000, en reconnaissant qu'un échelonnement des réductions sur une période plus longue et, avant la mise en oeuvre, un élargissement du champ des produits visés pourront être nécessaires dans des circonstances limitées.

3. Les Ministres expriment leur satisfaction au sujet du large champ des produits visés repris dans les Appendices de l'Annexe de la présente déclaration. Ils donnent pour instructions à leurs représentants respectifs de s'efforcer de bonne foi de mener à terme les discussions techniques plurilatérales à Genève sur la base de ces modalités, et leur donnent pour instructions d'achever ces travaux pour le 31 janvier 1997, de manière que la présente déclaration soit mise en oeuvre par le plus grand nombre de participants.

4. Les Ministres invitent les Ministres des autres Membres de l'OMC, et des Etats ou territoires douaniers distincts ayant engagé le processus d'accession à l'OMC, à donner des instructions similaires à leurs représentants respectifs, de manière qu'ils puissent participer aux discussions techniques mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus et participer pleinement à l'expansion du commerce mondial des produits des technologies de l'information.

Annexe:

Modalités et produits visés

Appendice A: liste des positions du SH

Appendice B: liste des produits

<sup>1</sup> Au nom de l'union douanière entre la Suisse et le Liechtenstein.

## Reprise des négociations sur les télécommunications de base

Grâce à l'impulsion politique que les Ministres rassemblés à Singapour ont donnée aux négociations sur les services, des offres nouvelles et révisées ont été présentées le 15 janvier à la réunion du Groupe des télécommunications de base, créant ainsi une dynamique pour l'achèvement des négociations, comme prévu, le 15 février 1997. Le Canada, Singapour et la Suisse ont présenté des offres révisées, tandis que la Bolivie faisait une offre nouvelle. En outre, le Ghana, la Bulgarie, l'Afrique du Sud et la Jamaïque ont annoncé leur intention de présenter des projets d'offres d'ici à la fin du mois.

La Suisse a déclaré que son offre révisée prévoyait la pleine ouverture de son marché d'ici au 1er janvier 1998. Le Canada a indiqué que son offre révisée comportait la libéralisation de l'utilisation des câbles sous-marins et des systèmes mobiles mondiaux par satellite et qu'il envisageait de nouvelles améliorations.

Concernant les négociations bilatérales tenues avant la réunion, les Communautés européennes et les Etats-Unis ont fait savoir que celles auxquelles ils avaient participé avaient été très fructueuses. Les Etats-Unis ont ainsi déclaré que les derniers entretiens bilatéraux leur laissaient espérer qu'ils parviendraient à conclure un accord d'ici au 15 février. De nouvelles négociations bilatérales devraient avoir lieu avant la prochaine réunion du Groupe, qui doit se tenir le 31 janvier.

### La dynamique de Singapour

Dans la Déclaration ministérielle, les Ministres soulignent combien il est important d'achever les négociations sur les télécommunications de base d'ici au 15 février 1997. Les Ministres ont tenu des consultations informelles en marge de la Conférence pour faire progresser les négociations. Dix Membres ont fait connaître à Singapour leur intention de présenter d'ici peu des offres nouvelles ou améliorées sur les télécommunications.

Les négociations ont commencé en mars 1994 et devaient se terminer au plus tard le 30 avril 1996. Aucun accord n'ayant pu être conclu à cette date, les pourparlers ont été prolongés. Les engagements offerts à ce stade ont été gelés et les discussions ont été prolongées jusqu'à la date du 15 février 1997. De nouvelles offres présentées en novembre 1996 par les Etats-Unis, les Communautés européennes et la République slovaque ont donné un souffle nouveau aux négociations.

Quarante-neuf participants (la CE comptant pour 15 participants) ont proposé d'ouvrir ou de maintenir l'accès à leur marché pour un grand nombre de secteurs des télécommunications, comme ceux de la téléphonie classique, des transmissions de données et des services par satellite. Ces offres deviendraient des engagements au regard du droit international, en application de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Beaucoup sont le reflet des politiques de libéralisation et de déréglementation adoptées par les différents pays du monde. Une fois contractés, les engagements auraient force obligatoire. Les participants comprennent tous les grands marchés et représentent environ 90 pour cent des recettes mondiales du secteur des télécommunications. Les négociations visent tout à la fois à améliorer le contenu des offres déjà faites et à amener davantage de pays à prendre des engagements.

Ce qui est en jeu, c'est l'accès à un marché qui, selon l'Union internationale des télécommunications, représentait 513 milliards de dollars EU en 1994. Tout aussi importants sont les intérêts des usagers des services de télécommunication: institutions financières qui transfèrent désormais au moins 2 300 milliards de dollars chaque jour par voie électronique, sociétés qui effectuent les transactions, établissements d'enseignement et organismes de recherche qui échangent des données et des informations, utilisateurs du réseau Internet en voie d'expansion rapide, particuliers qui téléphonent à leurs familles

*Le Président de la Confédération suisse et nouveau Président de la Conférence ministérielle de l'OMC, M. Jean-Pascal Delamuraz, est l'un de ceux qui, à Singapour, ont annoncé la présentation d'offres nouvelles ou révisées afin de faire progresser les négociations sur les télécommunications.*

et à leurs amis ou correspondant par courrier électronique, etc. Les télécommunications sont désormais une composante essentielle de la quasi-totalité des opérations commerciales. Les marchés des télécommunications survivraient à l'échec des négociations de l'OMC. Mais l'aboutissement de ces négociations pourrait avoir une incidence considérable sur les coûts, les prix et l'efficacité du secteur et de toutes les autres branches d'activité, ainsi que sur la confiance des investisseurs concernant les possibilités de concurrence.

### Historique

Les négociations en cours portent sur les propositions nouvelles ou améliorées tendant à ouvrir ou à maintenir l'accès aux marchés des télécommunications de base. Les principes selon lesquels ce but doit être atteint sont déjà arrêtés. Ils sont énoncés dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et son annexe sur les télécommunications, deux documents issus du Cycle d'Uruguay.

L'AGCS a défini pour la première fois un ensemble de règles applicables à tout le commerce des services - domaine du commerce international qui échappait jusque-là aux règles et disciplines de ce qui était alors le système commercial multilatéral du GATT. L'annexe sur les télécommunications traite du droit qu'a le fournisseur d'un service de se raccorder aux réseaux publics de télécommunication ou de les utiliser (dès lors qu'un engagement concernant l'accès aux marchés a été pris pour ce service, par exemple par suite des négociations en cours). Les membres sont également tenus de veiller à la transparence de leur réglementation et, notamment, d'indiquer clairement le prix à payer pour l'utilisation des réseaux.

### Situation actuelle

L'aboutissement des négociations en cours représenterait une amélioration sensible par rapport à la situation qui existait à la fin du Cycle d'Uruguay. Des engagements relatifs à l'ouverture des marchés des télécommunications sont néanmoins en vigueur depuis lors: en effet, en 1994, à l'issue des négociations, 67 gouvernements sont convenus d'annexer à l'AGCS 56 ensembles de listes d'engagements (les "listes") - les Communautés européennes, composées à l'époque de 12 membres, ayant présenté un seul ensemble. Ce sont ces engagements qui sont aujourd'hui en vigueur; ils concernent la plupart des grands

## Quels sont les secteurs des télécommunications qui font actuellement l'objet de négociations?

**I**l n'y a pas de définition internationale type de l'expression "télécommunications de base". Au début des négociations, les participants sont convenus d'écarter les diverses définitions en usage dans leur pays et de faire porter les pourparlers sur tous les services des télécommunications à l'exception des services "à valeur ajoutée" ou "améliorés". Ces services peuvent être des services de stockage et de recherche de l'information comme le courrier électronique ou l'information en direct et la recherche documentaire ou des services impliquant certaines formes de conversion de l'information transmise.

Les engagements en matière d'accès aux marchés qui font l'objet de négociations ont trait non seulement à la fourniture transfrontières de services de télécommunication mais aussi aux possibilités offertes aux sociétés étrangères de mettre sur pied des activités dans le pays hôte ("présence commerciale").

marchés de télécommunication. Toutefois, les engagements portent essentiellement sur des services à valeur ajoutée ou améliorés. Même les pays qui auraient pu, dès ce moment, contracter des engagements en matière de télécommunications de base ont choisi d'attendre les résultats des derniers pourparlers sur la question.

Les participants n'ont pu parvenir à un accord avant avril 1996, c'est-à-dire l'échéance qui avait été fixée pour les pourparlers engagés après les négociations du Cycle d'Uruguay. Certains pays, notamment les Etats-Unis, estimaient que le nombre de pays ayant présenté des offres était insuffisant et critiquaient la qualité des propositions formulées. Des difficultés subsistaient par ailleurs pour les services par satellite et les services internationaux.

Lorsqu'ils ont décidé de prolonger les négociations jusqu'au 15 février 1997, les participants sont aussi convenus que toutes les offres déjà présentées seraient maintenues de manière à préserver leur valeur économique. Le délai de un mois entre le 15 janvier 1997 et la nouvelle échéance permettrait de réexaminer les offres et de les modifier, de les améliorer ou de les retirer. Les consultations ont été entamées en juillet 1996. L'objectif visé reste l'entrée en vigueur des engagements au 1er janvier 1998, c'est-à-dire la date limite initialement fixée pour la mise en oeuvre des résultats des négociations postérieures au Cycle d'Uruguay.

### Evolution récente

Mis à part la qualité des offres, on peut dire que les dernières négociations ont été dominées par les thèmes suivants, dont certains sont apparentés: services par satellite, services internationaux et réglementations nationales.

Concernant les **services par satellite**, l'essentiel était de préciser un certain nombre d'aspects techniques comme l'uniformisation des listes d'engagements, le traitement des services existants régis par des instruments internationaux distincts - comme les services passant par les satellites INTELSAT et INMARSAT - et la question de l'attribution des fréquences pour les liaisons radioélectriques, ainsi que divers domaines analogues. Les solutions proposées sont déjà en cours d'examen. Il convient notamment de veiller à ce que l'attribution des radiofréquences ou les procédures de licences correspondantes ne deviennent pas des obstacles au commerce.

Pour les **services internationaux**, il s'agissait notamment de veiller à ce que les négociations favorisent la concurrence sans laisser aux opérateurs qui se trouvaient en situation de monopole dans un pays donné la possibilité de fausser les prix lorsqu'ils accéderaient à des marchés ouverts par d'autres pays. Certains participants ont estimé que des distorsions de ce genre

Cela comprend la propriété et l'exploitation de réseaux et d'infrastructures de télécommunication.

Les services visés sont notamment les suivants: services de téléphone; services de transmission des données; télex; télégraphe; télécopie (fax); circuits loués privés; services de téléphone mobile cellulaire; systèmes mobiles de transmission des données; systèmes de communications personnelles.

Les participants sont convenus dernièrement que les engagements concernant l'un quelconque de ces services impliqueraient la possibilité d'utiliser toute forme de technologie (y compris les réseaux traditionnels de câble, les liaisons par fibres optiques, les infrastructures de télévision par câble, les systèmes radioélectriques ou les satellites) à moins qu'il ne soit précisé par écrit qu'une technologie déterminée est expressément exclue. □

pouvaient se produire si un fournisseur monopolistique étranger profitait d'un libre accès à un autre marché pour éviter de façon unilatérale le paiement des taxes de répartition - c'est-à-dire si ce fournisseur utilisait les moyens dont il disposait sur un marché libre pour soustraire son propre trafic à l'application du régime des taxes de répartition alors que ses concurrents n'étaient pas en mesure de le faire. Les négociateurs souhaitent parer à cette éventualité sans avoir à adopter un ensemble de mesures pour les partenaires commerciaux à système monopolistique et un autre ensemble de mesures pour les partenaires commerciaux à système concurrentiel - ce qui serait

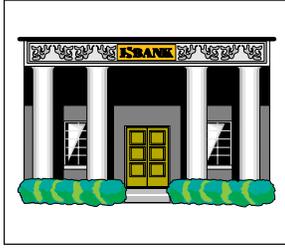
Projets d'offres concernant les télécommunications (Au 16 janvier 1997)
<b>Projets d'offres (29):</b> Argentine, Australie, Brésil, Chili, Colombie, Corée, Côte d'Ivoire, Equateur, Hong Kong, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Japon, Maurice, Mexique, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, République dominicaine, République tchèque, Thaïlande, Turquie, Venezuela.
<b>Projets d'offres révisés (6):</b> CE, Canada, Etats-Unis, République slovaque, Singapour, Suisse.
<b>Nouveaux projets d'offres (1):</b> Bolivie.
<b>Nouveaux projets d'offres promis (4):</b> Afrique du Sud, Bulgarie, Ghana, Jamaïque.
<b>Total des offres présentées:</b> 49 (la CE comptant pour 15).

contraire au principe de la non-discrimination, dénommé traitement de la nation la plus favorisée, énoncé dans l'AGCS. Certains participants estiment que le problème pourrait n'être que passager, notamment à mesure que la libéralisation des télécommunications se poursuit à l'échelle mondiale et à condition que d'autres organisations internationales progressent dans la réforme de la méthode des taxes de répartition utilisée pour calculer le paiement des appels internationaux.

La question des **réglementations** nationales a aussi été longuement étudiée. Elle recouvre les régimes de licences, les interconnexions, les mesures de sauvegarde contre les pratiques anticoncurrentielles, la transparence, l'indépendance des organismes réglementaires, les radiofréquences et la numérotation, les normes et l'homologation, les tarifs (c'est-à-dire le prix des communications, etc.), les servitudes et la planification et les objectifs en matière de service universel. Les participants craignent que certaines réglementations ne soient de nature à compromettre les engagements en matière d'accès aux marchés et de traitement national. Un texte a été mis au point lors des négociations, dans lequel sont envisagés différents moyens d'imposer des disciplines réglementaires. Les participants ont inclus certaines de ces disciplines - ou la totalité - dans les offres qu'ils ont présentées. □

## Les négociations sur les services financiers reprendront en avril

Dans la Déclaration de Singapour, les Ministres invitent les Membres à reprendre les négociations sur les services financiers en avril 1997 "dans le but de parvenir dans le délai convenu à des engagements sensiblement améliorés en matière d'accès aux marchés avec une participation plus large".



Les négociations sur les services financiers doivent s'achever en décembre 1997. Les participants souhaitent apporter des améliorations à la série d'engagements en matière d'ouverture des marchés convenus en juillet 1995 et appliquer ces engagements sans discrimination à tous leurs partenaires commerciaux, poursuivant ainsi le processus de libéralisation progressive qui constitue l'un des objectifs déclarés de l'AGCS.

La série actuelle d'engagements, adoptés par une trentaine de pays, représente déjà un progrès par rapport aux engagements contractés en 1994 à Marrakech, à la fin du Cycle d'Uruguay. Les négociations qui doivent reprendre prochainement visent à obtenir de nouvelles améliorations, à intéresser les Etats-Unis à la série d'engagements améliorés et à amener tous les pays à prendre des engagements non discriminatoires. Par ailleurs, certaines questions techniques doivent encore être réglées, comme la définition des différentes catégories de services financiers, mais aucun délai n'a été fixé pour mener à bien cette tâche.

### Généralités

Les services financiers - services bancaires, opérations sur valeurs mobilières, assurance, gestion d'actifs, etc. - sont l'un des trois secteurs de services pour lesquels les négociations sur l'ouverture des marchés n'ont pas été achevées durant le Cycle d'Uruguay. Comme les deux autres secteurs (télécommunications de base et transport maritime), les services financiers sont un secteur important en soi et ils jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement du commerce des marchandises et des services.

Selon les estimations, 1 200 milliards de dollars sont échangés quotidiennement sur le marché des changes; les concours financiers internationaux consentis par les banques déclarant à la Banque des règlements internationaux s'élèvent à 6 400 milliards de dollars, dont 4 600 milliards sous la forme de prêts nets. Les avoirs bancaires internationaux sont estimés à plus de 20 000 milliards de dollars; les primes d'assurance encaissées dans le monde s'élèveraient à 2 000 milliards de dollars, la capitalisation boursière à plus de 10 000 milliards de dollars et la valeur boursière des obligations cotées à quelque 10 000 milliards de dollars. En outre, pratiquement tous les échanges internationaux de marchandises ou de services nécessitent des crédits, des capitaux, des devises et des assurances. Mais, pour

les négociateurs, les services financiers ont aussi leurs caractéristiques et leurs exigences propres.

Les participants aux négociations souhaitent renforcer la concurrence dans le secteur en assurant à leurs sociétés de plus larges débouchés à l'étranger et en encourageant l'efficacité. Les pays en développement ont besoin de capitaux et d'infrastructures financières. Mais les gouvernements doivent aussi veiller à la solidité et à la stabilité du système financier pour se prémunir contre les chocs économiques pouvant résulter d'une fluctuation excessive des taux de change, des taux d'intérêt et des autres conditions du marché. Ils doivent aussi éviter les crises économiques que peuvent provoquer des faillites bancaires. L'intervention de l'Etat pour des raisons prudentielles est donc nécessaire pour soutenir la libéralisation des marchés financiers.

Les principes fondamentaux présidant à la négociation et à la mise en oeuvre de la libéralisation ont été définis d'un commun accord pendant le Cycle d'Uruguay. L'AGCS énonce les règles applicables à tous les secteurs de services, mais l'une de ses annexes aborde certaines des questions découlant de la spécificité des services financiers. Il y est dit, en particulier, que les gouvernements, les banques centrales et les autres entités doivent appliquer une politique monétaire judicieuse et réglementer le secteur avec prudence afin de protéger les investisseurs et les déposants, d'éviter les crises financières et, parfois, de garantir la confidentialité. Cette annexe leur reconnaît le droit de prendre à cette fin des mesures prudentielles. De nombreux pays ont inclus les services financiers dans les tableaux d'engagements spécifiques (les "listes") concernant l'ouverture des marchés pour les services qu'ils ont signés à l'issue du Cycle d'Uruguay.

Toutefois, les négociations étant inachevées, les participants ont décidé de poursuivre les discussions afin d'améliorer l'ensemble d'engagements en matière d'ouverture des marchés pour les services financiers. Ils se sont fixé comme objectif de conclure ces négociations au plus tard le 30 juin 1995, soit 15 mois après la signature des Accords du Cycle d'Uruguay à Marrakech et six mois après leur entrée en vigueur. Cette échéance a ensuite été prorogée de quatre semaines, jusqu'au 28 juillet 1995.

Compte tenu de la position des Etats-Unis, les autres participants ont souscrit à une proposition des Communautés européennes demandant qu'ils appliquent leurs meilleures offres jusqu'au 1er novembre 1997. Le principe de la nation la plus favorisée, ou de la non-discrimination entre les partenaires commerciaux, serait aussi appliqué à tous les Membres de l'OMC. Les gouvernements auraient de nouveau la possibilité, dans les 60 jours suivant la date susmentionnée, de modifier ou de retirer leurs engagements. Les principes de cet accord sont énoncés dans le Deuxième Protocole annexé à l'Accord général sur le commerce des services.

Au total, 29 participants (les Communautés européennes

### En quoi consistent les services financiers?

Pendant le Cycle d'Uruguay, les services financiers ont été définis comme comprenant les activités suivantes:

**Assurance et services connexes:** assurance-vie et non-vie; réassurance et rétrocession; intermédiation en assurance, notamment activités de courtage et d'agence; services auxiliaires de l'assurance.

**Services bancaires et autres services financiers (à l'exclusion de l'assurance):** acceptation de dépôts; prêts de tout type, y compris le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire, l'affacturage et le financement de transactions commerciales; crédit-bail; tous services de règlement et de

transferts monétaires; garanties et engagements; opérations sur instruments du marché monétaire, devises, produits dérivés, taux de change ou taux d'intérêt, y compris les swaps et les contrats de taux à terme, valeurs mobilières, autres instruments négociables et autres actifs financiers, comme l'or; participation à des émissions de titres; courtage monétaire; gestion d'actifs, notamment gestion de portefeuille ou de fonds de pension; services de règlement et de compensation afférents à des actifs financiers; fourniture et transfert d'informations financières et traitement de données financières; services de conseil et autres services financiers auxiliaires. □

comptant pour un) ont accepté de signer le Protocole. Ils ont tous présenté des listes révisées d'engagements en matière d'accès aux marchés; 13 d'entre eux ont aussi présenté des listes révisées d'exemptions du traitement de la nation la plus favorisée. En outre, trois participants -Colombie, Maurice et Etats-Unis - ont soumis des listes révisées d'engagements ou d'exemptions NPF, ou les deux à la fois, sans toutefois signer le Protocole. Compte tenu des pays qui ont pris une première série d'engagements dans le cadre du Cycle d'Uruguay et des nouveaux membres, 95 membres (les 15 membres des Communautés européennes étant cette fois comptés séparément) avaient présenté, au 1er décembre 1996, 81 listes concernant les services financiers. C'est plus que pour tout autre secteur de services, à l'exception du tourisme.

## *Quel est l'objet des engagements pris?*

En raison de la grande diversité des engagements, il est difficile d'en résumer précisément le contenu. On observe cependant plusieurs tendances générales. De nombreux pays autorisent un plus grand nombre de banques, de maisons de titres et de

compagnies d'assurance étrangères à opérer sur leur territoire, parfois en imposant certaines conditions et en limitant le nombre d'établissements autorisés. La gamme des services bancaires et financiers et des services d'assurance pouvant être fournis par-delà les frontières par des sociétés établies dans un pays à des clients qui se trouvent dans un autre pays s'est élargie. Un plus grand nombre de services de gestion d'actifs et de services financiers auxiliaires peuvent être fournis par des sociétés à capitaux étrangers ou sous contrôle étranger. Il s'ensuit que les sociétés désireuses de fournir des services à l'étranger ont maintenant davantage de possibilités de le faire et, bien souvent, celles qui sont déjà présentes sur des marchés étrangers peuvent désormais opérer dans de meilleures conditions et offrir davantage de services nouveaux.

Les pays en développement peuvent ainsi tirer profit des capitaux et des compétences financières apportés par les investisseurs étrangers. Et, avec l'afflux d'investissements étrangers, les marchés émergents vont accroître le volume et le champ de leurs activités. □

## Singapour

*(Suite de la page 4)*

les l'OMC pouvait légitimement s'intéresser car c'étaient celles de nos électeurs".

Un grand nombre de Ministres se sont déclarés opposés à l'inclusion des normes fondamentales du travail dans le programme de travail de l'OMC. Le Ministre malaisien du commerce international et de l'industrie, Dato' Seri Rafidah Aziz, a déclaré que l'OMC ne pouvait être "une organisation polyvalente à qui il pouvait être demandé de débattre et de traiter ... les questions sociales ... et tous les problèmes sociaux du monde", qui, a-t-elle dit, étaient traités de façon plus efficace et plus appropriée par d'autres organisations compétentes. Elle a indiqué que l'OMC "devait concentrer son attention sur le commerce et la promotion du commerce mondial. La croissance économique induite par le développement du commerce des Membres de l'OMC aiderait à pallier les problèmes sociaux et socio-économiques et, notamment, à améliorer les conditions d'emploi de leur main-d'oeuvre." Le Ministre brésilien des relations extérieures, M. Luiz Felipe Lampreia, a affirmé que la question des normes du travail relevait de l'OIT et que la Conférence ministérielle "ne devrait pas" sur ce point "prévoir de suivi au sein de l'OMC". Le Ministre pakistanais du commerce, M. Muhammad Zubair Khan, a déclaré que, si son pays entendait s'employer à améliorer le respect de ces normes dans le cadre de l'OIT, la question ne devrait pas être inscrite au programme de l'OMC car "il n'y avait pas de relation attestée entre le commerce et le respect des normes fondamentales du travail". Il a suggéré d'améliorer les normes du travail en libéralisant les échanges, notamment dans les secteurs à forte intensité de main-d'oeuvre qui présentaient un intérêt pour les pays en développement.

Concernant les accords commerciaux régionaux, un certain nombre de Ministres ont souligné qu'ils complétaient le système commercial multilatéral. Le Ministre chilien de l'économie, M. Alvaro García, a indiqué que son pays poursuivait sa politique d'ouverture économique, tout d'abord sur une base multilatérale et aussi par le biais d'accords bilatéraux ou pluri-latéraux fondés sur un régionalisme ouvert, "avec la conviction que ces initiatives renforçaient le système multilatéral". Le Ministre canadien du commerce international, M. Eggleton, a dit que, lorsqu'il se projetait dans l'avenir, son pays -qui était à la fois membre de l'ALENA et de l'OMC - n'imaginait pas des forteresses commerciales impénétrables, mais la mise en place

*M. S. Jayakumar, Ministre des affaires étrangères, et M. Ruggiero, informent la presse, le 12 décembre 1996, après la signature d'un mémorandum d'accord prévoyant l'organisation à Singapour, dans un proche avenir, de séminaires régionaux de formation à l'intention des fonctionnaires des pays en développement.*

du libre-échange entre toutes les régions. Le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Yukihiko Ikeda, a précisé que son pays avait non seulement ramené le droit moyen appliqué aux produits industriels à 1,5 pour cent à l'issue du Cycle d'Uruguay, mais avait aussi, dans le cadre des mesures de libéralisation adoptées au sein de l'APEC, accéléré, en avril 1996, l'application des abaissements de droits sur une base NPF pour 697 produits industriels. Il a souligné le rôle que l'OMC serait appelée à jouer dans l'élaboration des disciplines multilatérales "afin d'assurer le bon déroulement des échanges dans un environnement caractérisé par une interdépendance et une mondialisation économiques croissantes".

S'agissant du programme de travail à venir de l'OMC, certains Ministres ont préconisé une plus grande libéralisation des échanges. Le Vice-Premier Ministre australien, M. Tim Fischer, a dit que son pays avait hâte que la Conférence ministérielle de 1998 approuve sa proposition concernant l'ouverture de négociations complètes sur les droits applicables aux produits industriels pendant la période 1999-2000. De son côté, Sir Leon Brittan a formulé le vœu suivant: "les décisions que nous prendrons cette semaine devraient nous permettre de lancer en temps opportun une nouvelle série de pourparlers de grande envergure, qu'il conviendrait d'appeler le Cycle du millénaire, car j'estime personnellement que nous pourrions débiter au tournant du siècle". □

## Les Ministres soulignent l'importance que la mise en oeuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements revêt pour les pays en développement

Les Ministres du commerce réunis à Singapour ont confirmé leur attachement à une "mise en oeuvre complète et fidèle des dispositions de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV)". Ils ont souligné l'importance que revêtait l'intégration des produits textiles dans le cadre du GATT de 1994, sur la base de ses règles et disciplines renforcées, en raison de son "importance systémique pour un système commercial non discriminatoire fondé sur des règles et de sa contribution à l'augmentation des recettes d'exportation des pays en développement".

Dans la Déclaration de Singapour, les Ministres ont notamment:

- » déclaré attacher de l'importance à la mise en oeuvre de l'ATV de manière à assurer une transition effective au GATT de 1994 au moyen d'une intégration de caractère progressif;
- » affirmé que les mesures de sauvegarde devraient être utilisées avec la plus grande modération possible et noté les préoccupations concernant l'utilisation d'autres mesures qui faussent les échanges et concernant le contournement;
- » réaffirmé qu'il était important d'assurer la mise en oeuvre complète des dispositions de l'ATV relatives aux petits fournisseurs, aux nouveaux venus et aux pays les moins avancés Membres, ainsi que des dispositions relatives aux Membres exportateurs producteurs de coton.
- » réaffirmé que tous les Membres prendraient les mesures nécessaires pour respecter les règles et disciplines du GATT de 1994 de manière à améliorer l'accès aux marchés pour les textiles et les vêtements;
- » invité l'Organe de supervision des textiles (OSpT) à instaurer la transparence en donnant la justification de ses constatations et recommandations; et
- » souligné qu'il incombait au Conseil du commerce des marchandises de surveiller le fonctionnement de l'ATV, dont la mise en oeuvre était supervisée par l'OSpT.

### Mutation complète

Le commerce international des produits textiles et des vêtements est en pleine mutation sous l'effet du programme de transition prévu par l'ATV, qui a commencé le 1er janvier 1995 et doit s'étendre sur une période de dix ans. Les textiles sont l'une des questions les plus discutées au GATT et à l'OMC. C'est la perspective de voir disparaître le système des contingents qui a encouragé de nombreux pays en développement à accepter des négociations sur les nouvelles questions - propriété intellectuelle, services et investissement - dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Pendant la préparation de la Conférence ministérielle de Singapour de 1996, les textiles sont redevenus un thème central pour de nombreux Membres. De très longues discussions ont eu lieu au Conseil du commerce des marchandises de l'OMC au sujet de la mise en oeuvre de l'Accord sur les textiles et de questions connexes.

Jusqu'à la fin du Cycle d'Uruguay, les contingents relatifs aux textiles étaient négociés bilatéralement et régis par l'Arrangement multifibres (AMF). Cet instrument prévoyait des règles pour l'imposition de limitations quantitatives sélectives lorsque des poussées soudaines des importations provoquaient, ou menaçaient de provoquer, une désorganisation du marché. Les contingents comprenaient des coefficients de croissance annuels; le coefficient normal était de 6 pour cent, mais les coefficients effectifs variaient considérablement. L'Arrangement multifibres constituait une dérogation importante aux règles fondamentales du GATT, notamment au principe de non-discrimination. Il a été remplacé par l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV) et par le programme de libéralisation sur dix ans. Tous les contingents et les coefficients de

### Incidence du Cycle d'Uruguay

Le commerce mondial des produits textiles et des vêtements, qui revêt une grande importance, est aujourd'hui en progression. En 1995, il représentait 311 milliards de dollars EU, soit 6,3 pour cent de toutes les exportations de marchandises. Le commerce des produits textiles a augmenté de 17 pour cent et celui des vêtements de 13 pour cent.

Selon une estimation effectuée en 1994 par ce qui était alors le secrétariat du GATT, la suppression des contingents et l'abaissement des droits de douane pourraient faire progresser le commerce des textiles (vêtements non compris) de 18 pour cent en valeur d'ici à l'an 2005. La libéralisation entreprise dans le cadre de l'OMC pourrait accroître d'au maximum 69 pour cent au plus la valeur du commerce des vêtements. C'est là l'un des principaux facteurs expliquant la progression de 14 à 37 pour cent que pourraient enregistrer, selon les estimations, les exportations des pays en développement et des pays en transition par suite du Cycle d'Uruguay. □

croissance appliqués en vertu de l'Arrangement multifibres au 31 décembre 1994 ont été maintenus dans le cadre de l'Accord de l'OMC, mais leurs niveaux doivent être automatiquement relevés pendant la période transitoire de dix ans.

L'Accord sur les textiles et les vêtements prévoit que le secteur sera intégré dans le cadre du GATT de 1994 en quatre étapes (marquant le début et la fin de trois périodes). Le 1er janvier 1995, les Membres devaient intégrer des produits qui représentaient pas moins de 16 pour cent du volume total, en 1990, de leurs importations; le 1er janvier 1998, ils devront de nouveau en intégrer 17 pour cent, puis encore 18 pour cent le 1er janvier 2002; les produits restants (49 pour cent au maximum) seront intégrés le 1er janvier 2005, date à laquelle l'ATV sera abrogé. Chaque Membre choisit quels produits il intègre, sous réserve qu'il y ait au moins un produit provenant de chacun des quatre groupes suivants: peignés et filés, tissus, articles confectionnés et vêtements. Une fois que les produits auront été intégrés dans le cadre du GATT, tous les contingents auxquels ils sont assujettis seront supprimés. Grâce au processus d'intégration en plusieurs étapes, le nombre de produits textiles et de vêtements visés par les dispositions de l'ATV diminuera progressivement, de même que le nombre de contingents, jusqu'à ce que ledit accord soit abrogé, le 1er janvier 2005.

C'est l'Organe de supervision des textiles (OSpT), composé d'un Président et de dix membres, qui est chargé de superviser les détails de la mise en oeuvre de l'Accord. Les Membres de l'OMC sont convenus en janvier 1995 d'une formule pour la nomination des dix membres. Lorsqu'ils sont nommés, les membres de l'OSpT sont censés s'acquitter de leurs fonctions à titre personnel et non en tant que représentants de leurs pays.

### Questions qui se posent

Au milieu de 1996, le Pakistan, les Etats-Unis, les Communautés européennes et d'autres pays ont présenté des documents au Conseil du commerce des marchandises de l'OMC. Le Pakistan, intervenant également au nom des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) Membres de l'OMC, ainsi que de Hong Kong, de l'Inde et de la Corée, a mentionné dix points que ces pays souhaitaient voir examiner. D'une manière générale, ce groupe de pays asiatiques a dit que les Membres importateurs développés n'étaient pas fidèles à l'esprit de libéralisation de l'Accord et que cela desservait les intérêts des pays en développement. Les pays industrialisés Membres ont répondu qu'ils avaient pleinement satisfait aux engagements qu'ils avaient souscrits et ont fait valoir que certains

Elimination progressive des contingents, coefficients de croissance pour les contingents restants: calendrier sur dix ans pour l'intégration du secteur dans le cadre du GATT			
Etape	Pourcentage <sup>a</sup>	Majoration du coefficient de croissance pour les contingents restants	Exemples de coefficients <sup>b</sup>
Etape 1: 1er janvier 1995 (jusqu'au 31 décembre 1997)	16%	Coefficient de croissance existant x16%	7%
Etape 2: 1er janvier 1998 (jusqu'au 31 décembre 2000)	17%	Coefficient de croissance appliqué pendant l'étape 1 x25%	8,7%
Etape 3: 1er janvier 2002 (jusqu'au 31 décembre 2004)	18%	Coefficient de croissance appliqué pendant l'étape 2 x27%	11,05%
Etape 4: Pleine intégration dans le cadre du GATT (et élimination définitive des contingents) (1er janvier 2005)	49%	Elimination des contingents restants	

<sup>a</sup> Pourcentage des produits à intégrer au début de l'étape (sur la base des échanges de 1990).  
<sup>b</sup> Exemples de coefficients de croissance des contingents (à appliquer annuellement), sur la base du coefficient de 6 pour cent appliqué en vertu de l'ancien AMF.

pays exportateurs maintenaient des obstacles à l'importation élevés. Les points les plus discutés ont été les suivants:

### Contingents et intégration

Les pays en développement affirmaient que les pays importateurs utilisaient le calendrier en quatre étapes pour retarder jusqu'au dernier moment l'intégration de la plupart des produits importants sur le plan commercial. Selon les exportateurs, cela signifiait qu'ils n'obtiendraient pas grand-chose pendant la majeure partie de la période de dix ans. Ils indiquaient que seul un contingent avait été effectivement supprimé dans le cadre de la première étape d'intégration (1er janvier 1995).

Selon les importateurs, mettre l'accent sur la suppression des contingents donnait une image incomplète de la réalité puisque la libéralisation progressive avait déjà eu lieu par le biais de la majoration des coefficients de croissance applicables aux contingents encore en place. Certains ont fait valoir que, dans certains cas, la croissance accélérée augmenterait tellement le niveau des contingents que ceux-ci seraient non contraignants avant la fin de la période transitoire.

### Accès aux marchés

Les Etats-Unis, les Communautés européennes et d'autres Membres importateurs se plaignaient de ce que l'existence de droits élevés et d'obstacles non tarifaires et le récent relèvement des droits appliqués les empêchaient d'accroître leurs exportations à destination de nombreux pays en développement. Les pays en développement faisaient valoir que leurs listes tarifaires étaient conformes aux engagements souscrits dans le cadre du Cycle d'Uruguay et qu'aucune plainte n'avait été déposée devant les organes compétents de l'OMC. Ils s'élevaient contre le fait de lier l'accès aux marchés à l'élimination progressive des contingents.

### Sauvegardes

Les dispositions transitoires spéciales prévues par l'Accord en matière de sauvegarde sont destinées à être appliquées lorsqu'une progression soudaine des importations de produits particuliers porte (ou menace de porter) un préjudice grave à la branche de production du pays importateur. Dans ce secteur, des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées aux importations de produits spécifiques en provenance de pays spécifiques, contrairement aux dispositions ordinaires de l'OMC s'appliquant aux autres produits. En 1995, première année de mise en oeuvre de l'Accord, les Etats-Unis ont recouru 24 fois

*Comme au GATT, les textiles sont encore une question très discutée à l'OMC. (Photo: BIT)*

à des mesures de sauvegarde à l'encontre de 14 pays en développement exportateurs. Les pays en développement disent que cette clause devrait être appliquée avec la plus grande modération possible et que les raisons pour lesquelles elle a été invoquée sont fragiles. Les Etats-Unis répondent qu'ils ont utilisé le mécanisme de sauvegarde en se conformant aux règles et procédures convenues. Depuis le milieu de 1995, les Etats-Unis n'ont pris qu'une seule nouvelle mesure.

### Contournement

Les pays développés se sont déclarés préoccupés par le fait que la mise en oeuvre effective de l'Accord dépendait de l'adoption par les Membres exportateurs de mesures efficaces pour empêcher le contournement de ces dispositions, en ajoutant qu'une coopération plus étroite était nécessaire dans ce domaine. Les pays en développement ont répondu que l'Accord prévoyait déjà des procédures suffisantes pour traiter le problème du contournement et qu'ils les appliquaient dans leur intégralité.

### Règles d'origine

Au milieu de 1996, les Etats-Unis ont modifié les règles qu'ils utilisaient pour déterminer l'origine d'un produit textile ou d'un vêtement. Certains pays en développement ont affirmé que cela avait des effets défavorables sur les exportations et que les Etats-Unis n'avaient pas respecté les principes énoncés dans l'ATV et dans l'Accord de l'OMC sur les règles d'origine en attendant l'harmonisation des règles d'origine. Les Etats-Unis ont fait observer qu'ils avaient engagé les consultations requises au titre de l'ATV et les poursuivaient aujourd'hui, que les modifications étaient conformes aux Accords de l'OMC et que les Membres pouvaient les contester dans l'enceinte appropriée.

### Organe de supervision des textiles (OSpT)

Certains Membres exportateurs ont indiqué que, pour que l'OSpT garde la confiance de tous les Membres, il fallait en particulier que ses travaux soient plus transparents, et notamment que ses décisions soient motivées; il fallait aussi veiller à ce que ses membres siègent réellement à titre personnel et non en tant que représentants de leurs pays de manière à en assurer l'impartialité. Un certain nombre de délégations ont souligné que c'était le Conseil du commerce des marchandises, qui regroupait tous les Membres de l'OMC, qui était globalement chargé de superviser le fonctionnement de l'ATV et les travaux de l'OSpT.

Les autres points qui ont fait l'objet de discussions concernent les **arrangements convenus au niveau bilatéral** (dans le contexte du mécanisme de sauvegarde transitoire), le traitement des **petits fournisseurs** et des **pays les moins avancés Membres**, les **intérêts particuliers des pays exportateurs producteurs de coton**, le recours à des **mesures commerciales à des fins non commerciales**, et la **relation entre restrictions et régionalisme**. □

**AGENDA**

Calendrier provisoire des réunions de l'OMC

Février	
3	GT sur les notifications de subventions
4-5	Organe de supervision des textiles
6	Comité des règles d'origine
7	CONSEIL GENERAL
10	Groupe sur les télécommunications
10-12	Organe de supervision des textiles
11	Groupe de travail de l'Estonie
14	Cté des obstacles techniques au com. Cté du commerce des aéronefs civils
15	Groupe sur les télécommunications
17	Cté du com. et du développement
18	GT sur l'inspection avant expédition GT des entreprises com. d'Etat Conseil du commerce des services
19-21	Cté des accords com. régionaux
20	Groupe de travail des Seychelles
21	Comité de l'accès aux marchés
24	Comité sur les marchés publics
25	Organe de règlement des différends
26	Conseil des ADPIC Groupe de travail de la Lettonie
27-28	Organe de supervision des textiles

Le Directeur général du FMI, M. Michel Camdessus, et le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, échangent le texte de l'accord de coopération. A gauche, M. l'Ambassadeur William Rossier, Président du Conseil général de l'OMC.

**Accord OMC-FMI**

Une vaste mondialisation de l'activité économique a entraîné une interdépendance croissante des différents domaines de la politique économique. Les politiques commerciale et financière et leur évolution sont de plus en plus étroitement liées, aussi bien au niveau national que pour ce qui est de leurs incidences sur les autres pays. En conséquence, vu les responsabilités qu'ils assument dans ces domaines, le Fonds monétaire international (FMI) et l'OMC ont aujourd'hui fait un pas en avant dans le renforcement de leurs relations lorsque les Directeurs généraux des deux institutions ont signé un accord de coopération et de collaboration pour l'avenir.

L'Accord établit les bases pour l'exécution du mandat confié par les Ministres à l'OMC concernant une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial grâce à une coopération avec le FMI ainsi qu'avec la Banque mondiale; un accord de coopération entre l'OMC et la Banque mondiale a également été récemment mis au point. Attestant la synergie des travaux et des responsabilités du FMI et de l'OMC, il prévoit des moyens de communication pour faire en sorte que les deux institutions gardent constamment à l'esprit les droits et obligations des Membres. Finalement, dans l'esprit d'une coopération accrue, il prévoit que le FMI et l'OMC s'accordent mutuellement le statut d'observateur auprès de certains de leurs organes de décision.

L'Accord fait écho et donne suite à une relation fructueuse de longue date qui a toujours été amicale et largement informelle. Maintenant que le cadre institutionnel a été mis en place par l'Ac-

cord, il est prévu que les travaux commenceront sans tarder pour traiter les questions liées à la réalisation d'une meilleure cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial, domaine dans lequel l'OMC, le FMI et la Banque mondiale ont chacun des rôles distincts. □

**Accession de Hong Kong à l'Accord sur les marchés publics**

Le Comité des marchés publics de l'OMC a approuvé le 5 septembre l'accession de Hong Kong à l'Accord sur les marchés publics (1994), selon les modalités négociées. L'Accord entrera en vigueur 30 jours après la date à laquelle Hong Kong aura déposé son instrument d'accession auprès du Directeur général.

Le Président du Comité, M. Harald Ernst (Suisse), s'est félicité de la décision sur l'accession qui constituait un signe positif de l'importance que revêt pour le système commercial multilatéral une ouverture plus large des marchés publics. □

**OMC FOCUS**

Bulletin d'information disponible en français, anglais et espagnol.

Publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard,  
154 rue de Lausanne,  
1211-Genève 21, Suisse  
Tél.: 739 5111; fax: 739 5458  
ISSN 0256-0127

**NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OMC**

CD-ROM: Résultats du Cycle d'Uruguay

Ce CD-ROM unique contient tous les textes juridiques et les engagements des pays en matière d'ouverture des marchés résultant des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay (1986-1994) en français, anglais et espagnol (les langues officielles de l'OMC). Il comprend également une application informatique pour aider les utilisateurs à rechercher des renseignements et à comparer les engagements des pays.

Le CD-ROM représente 30 000 pages de textes juridiques et de tableaux d'engagements. Il comprend le nouvel Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (qui porte sur le commerce des marchandises), l'Accord général sur le commerce des services, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, le texte définissant le nouveau système de règlement des différends de l'OMC et des documents connexes.

Prix: 1 000 francs suisses

Rapport annuel de l'OMC - 1996

Cette nouvelle publication regroupe deux des publications les plus populaires publiées par l'OMC et son prédécesseur, le GATT - Le commerce international: Tendances et statistiques et Activités du GATT. Elle contient également un rapport sur l'évolution de la politique commerciale et le rapport annuel du Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero.

Le rapport de 1996, en deux volumes, comporte une partie spéciale intitulée: "Commerce et investissement étranger direct". Il donne une vue d'ensemble de la situation actuelle du système commercial multilatéral et contient une compilation des statistiques commerciales pour 1995/96. Un CD-ROM sera disponible prochainement.

Disponible en français, anglais et espagnol 75.- francs suisses  
CD-ROM 75.- francs suisses

Publications de l'OMC - Organisation mondiale du commerce - 154, rue de Lausanne  
1211-Genève 21 - Tél.: (41-22) 739 5208/5308 - Fax: (41-22) 739 5792  
Email: publications@wto.org - Internet: http://www.wto.org

# SINGAPORE

DIRECTOR GENERAL

CHAIRPERSON



MINISTERIAL CONFERENCE  
IN TRADE  
SINGAPORE

ORGANISATION  
MONDIALE DU  
COMMERCE

WORLD TRADE  
MINISTERIAL  
CONFERENCE  
9-13  
SINGAPORE





1947  
WORLD TRADE ORGANIZATION

Governments meet to consider  
the Charter for the  
International Trade Organization

2001



MINISTERIAL  
CONFERENCE  
— 9-13 DEC'96 —  
SINGAPORE



MINISTERIAL  
CONFERENCE







WORLD TRADE ORGANIZATION  
MINISTERIAL  
CONFERENCE  
— 9-13 DEC '96 —  
SINGAPORE

DIRECTOR GENERAL

CHAIRPERSON

SECRETARY

WORLD TRADE ORGANIZATION  
MINISTERIAL CONFERENCE  
9-13 DEC 1996  
SINGAPORE

ORGANIZACIÓN  
MUNDIAL DEL  
COMERCIO



WORLD TRADE  
ORGANIZATION  
MINISTERIAL CONFERENCE





CONVENTION HALL 602



CONVENTION HALL 602



INFORMATION / INFORMATION / INFORMACIÓN

INFORMATION



EXIT





WORLD TRADE ORGANIZATION

The logo of the World Trade Organization, featuring a stylized globe composed of several white, curved, parallel lines of varying lengths, arranged to suggest a sphere. The text "WORLD TRADE ORGANIZATION" is written in white, uppercase letters, following the top curve of the globe.

Singapore - WTO Joint  
Training Programme  
For Developing Countries  
Signing Ceremony  
December 1996



MINISTERIAL  
CONFERENCE  
15-17 DEC 96  
SINGAPORE

S. JAYAKUMAR

RENATO RUGGERO



